

L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire

**Stabilisation ou déstructuration sociale ?
(1990-2000)**

Éric LÉONARD et Ronan BALAC

À la fin des années 1980, à l'image de l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien, la région de Sassandra est passée d'une situation de relatif enclavement et de dépeuplement à l'occupation de l'ensemble de son territoire, y compris une partie importante des espaces forestiers classés, par un maillage dense de campements et d'exploitations pionnières. Entre 1971 et 1988, les densités de population ont quadruplé en milieu rural hors pays neyo, et presque décuplé dans les zones de colonisation récente ; dans le même temps, la production de cacao de l'interfluve Sassandra-Cavally a été multipliée par 100, celle de café par 14 ! À la fin de cette période, tout l'espace foncier a été approprié, si l'on excepte les vestiges de forêts classées qui font alors l'objet d'un regain d'attention de la part des autorités administratives à l'instigation des bailleurs de fonds. Cette situation vaut également à l'échelle nationale, où les fronts pionniers sont venus butter sur la frontière libérienne, à l'extrême Sud-Ouest du pays. Le système agraire – et avec lui l'ensemble du système économique et politique ivoirien – entre dans une étape nouvelle de sa dynamique : celle qui correspond à son fonctionnement dans un espace désormais clos, au sein duquel les frontières internes cessent d'opérer comme le facteur central de la reproduction sociale.

Les contraintes que pose la matérialisation des limites physiques du système agraire sont, à partir de 1988-89, amplifiées par une détérioration brutale des conditions de mise en marché du cacao et du café, matérialisée par l'effondrement des prix intérieurs entre 1989 et 1993 et l'impossibilité de commercialiser une partie de la production en 1988 et 1993.

Cette détérioration constitue, du point de vue de Ruf (1991 et 1995), l'une des composantes « structurelles » du cycle des économies cacaoyères : un boom pionnier de grande magnitude, tel que celui qui s'est produit en Côte d'Ivoire entre 1970 et 1990 et qui a été amplifié, à partir des années 1980, par un phénomène similaire en Indonésie, contribue à fournir à terme une offre excédentaire sur le marché international ; celle-ci se manifeste au moment précis où les exploitations pionnières doivent faire face aux multiples ajustements que leur impose l'épuisement des frontières internes : dissolution des rentes écologiques associées à l'exploitation du milieu forestier, coûts sociaux et économiques de la définition et la validation des règles de transmission du patrimoine, approprié ou construit, gestion de la croissance démographique, etc.

Au-delà des convulsions des marchés internationaux et de leur nécessaire « internalisation » par la société pionnière, le futur de cette société dépend dans une large mesure de sa capacité à développer des systèmes stabilisés d'exploitation du milieu agroécologique, qui permettent le maintien des niveaux de productivité à un seuil compatible avec la reproduction des différentes formations sociales, en dépit de la forte altération du potentiel agronomique de l'écosystème. À défaut d'une telle stabilisation, la société « post-pionnière » devra faire face à une dégradation continue des potentialités du milieu et à un décalage croissant entre les besoins et les moyens de la reproduction sociale. Cette stabilisation concerne aussi bien les techniques agricoles que les différentes institutions (foncières, commerciales, de gouvernement local) qui organisent l'accès à et la circulation des ressources entre les différentes catégories d'acteurs (autochtones/allochtones, aînés/cadets, détenteurs du foncier/fournisseurs de travail, etc.) et qui supportent la diffusion et la mise en œuvre de ces techniques. Or la dynamique d'innovations techniques et institutionnelles est largement conditionnée par la reformulation des rapports entre ces catégories d'acteurs, en fonction des glissements que l'accomplissement du cycle pionnier induit dans la hiérarchisation des ressources stratégiques.

Ce chapitre s'attache donc à l'analyse des manifestations écologiques, économiques, sociales et politiques de la crise de reproduction de la société pionnière, ainsi qu'aux ajustements auxquels ont procédé les différentes catégories d'acteurs, à différents niveaux d'organisation (groupe domestique, exploitation agricole, localité, groupes de ressortissants de même origine), en réponse à cette crise polymorphe. Nous tenterons en particulier d'identifier les dynamiques d'innovations techniques, démographiques et institutionnelles et de cerner les déterminants de leur diffusion. Il s'agira en dernière instance d'analyser les processus de stabilisation ou, *a contrario*, de dégradation des conditions d'exploitation du milieu, ainsi que les implications de ces processus sur les rapports entre les différentes catégories d'acteurs et les différentes formations sociales.

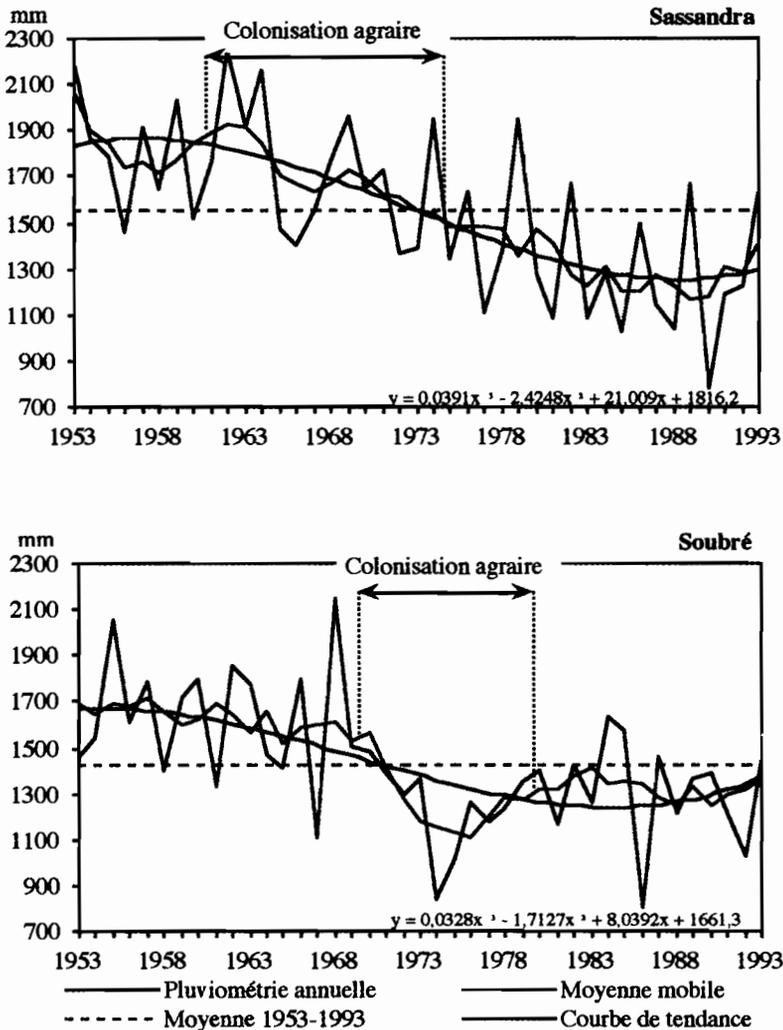
Le basculement de l'agriculture pionnière dans un cycle post-forestier*Une crise généralisée aux multiples composantes*

La fin des années 1980 marque donc un tournant dans la dynamique de la société agraire. Il est difficile de percevoir à quel point l'accomplissement du cycle pionnier et le basculement de cette société dans un cycle « post-forestier », c'est-à-dire dans l'élaboration de modes de gestion d'un milieu considérablement appauvri et de ressources (naturelles et sociales) beaucoup plus coûteuses, dans un contexte économique et institutionnel adverse (effondrement des prix du cacao, dissolution des agences publiques d'appui au milieu rural, déstabilisation graduelle du système politique et précarisation du statut des étrangers) a pu représenter une rupture radicale des conditions de reproduction, et même de survie immédiate, pour l'ensemble des formations sociales impliquées dans la dynamique pionnière. Les manifestations environnementales de cette crise étaient connues et déjà localement perceptibles pour une majorité d'entre elles : elles étaient à l'origine d'une partie importante des flux migratoires en provenance des anciennes zones de plantations et s'étaient concrétisées dans la région à l'occasion des incendies qui avaient marqué la grande sécheresse des années 1983-1984 ; mais le déplacement de la frontière agricole avait permis d'en contourner les contraintes et d'envisager la reproduction « en l'état » des systèmes de production et d'exploitation du milieu. À la fin des années 1980, une telle éventualité s'efface devant l'épuisement et les coûts croissants de l'accès aux ressources forestières. Les niveaux de productivité et les moyens qui peuvent être alloués à la reproduction sociale en sont affectés, mais ils s'effondrent littéralement avec la dislocation du dispositif officiel de commercialisation du café et du cacao : la société agraire entre dans une crise radicale qui va bouleverser les termes de son organisation et les rapports entre les catégories d'acteurs.

– Une transformation radicale de l'environnement agroécologique

Au cours des enquêtes réalisées dans la région de Sassandra et sur le front pionnier voisin de Méadji, les discours des paysans rencontrés insistent de façon récurrente sur les incertitudes, récentes, liées au caractère erratique de la pluviométrie d'une part, aux difficultés à contrôler la prolifération de nouvelles espèces antagoniques des cultures pratiquées (adventices, parasites et ravageurs des cultures), qui n'existaient pas ou avaient une faible incidence lors de leur installation sur la frontière agricole, d'autre part. De leur point de vue, ces changements étaient associés à la

Figure 1. Évolution de la pluviométrie annuelle dans le Bas-Sassandra (1953-1993)



Source : Données ANAM, avec la participation de Y. T. Brou

disparition du milieu forestier. Les commentaires les plus fréquents concernaient la dégradation du régime climatique. Les données pluviométriques des stations de Sassandra et de Soubré, situées aux extrémités sud et nord de la zone de référence, étayaient cette appréciation. Ces deux implantations correspondent en effet à des étapes distinctes de développement de la dynamique pionnière et leurs données nous permettent de for-

muler des hypothèses quant à l'impact de la déforestation sur le régime climatique. L'intervalle de temps considéré s'étend sur 41 ans (de 1953 à 1993), soit une période supérieure à celle des variations périodiques de la pluviométrie (30 à 33 ans) évoquée par certains auteurs pour la zone forestière ivoirienne (van Rompaey, 1993).

L'étude des moyennes annuelles met en évidence une nette tendance à la diminution des pluies au cours de ce pas de temps : - 9,5 mm/an à Soubré et plus de 17 mm/an à Sassandra. Surtout, elle révèle une rupture sensible dans le régime des pluies, dont la concordance avec la période de colonisation foncière et de déforestation ayant touché à des dates distinctes chacune des deux régions est troublante (figure 1). Dans l'immédiat arrière-pays de Sassandra, la colonisation agricole entamée à la fin des années 1950 s'est intensifiée au cours de la décennie suivante pour s'essouffler à partir du milieu des années 1970 au profit des massifs forestiers situés au nord et au nord-ouest (voir le chapitre précédent). La région de Soubré en revanche a été le théâtre du plus célèbre front pionnier ivoirien, qui s'est amorcé vers 1970 pour suivre un développement exponentiel au cours des dix années suivantes (Schwartz, 1993). Entre la période qui précède la phase de déforestation et celle qui la suit, la moyenne pluviométrique chute de 325 mm à Soubré et de plus de 530 mm à Sassandra, soit une diminution de 20 et 28,5 % respectivement du niveau initial des précipitations. Pour les deux stations, la pluviométrie annuelle n'était inférieure à la moyenne 1953-93 qu'une année sur cinq avant la phase de défrichements, alors qu'après cette période, cette fréquence est passée à 3 années sur 4.

Même si l'on ne peut se prononcer sur la signification réelle de cette évolution, et en particulier sur son caractère durable, la coïncidence des deux phénomènes - déforestation et baisse des précipitations - est notable. On se trouve depuis le milieu des années 1970 dans une phase de faible pluviométrie, dont la durée dépasse celle que pourrait expliquer la théorie des périodes de 30 ans. À Sassandra, la moyenne des précipitations est désormais proche de 1300 mm, c'est à dire à un seuil à peine supérieur au minimum théorique de la culture cacaoyère (1250 mm), minimum qui a été franchi une année sur deux depuis 1983.

Dans la région de Sassandra-Méadji, cette diminution se traduit notamment par l'allongement de la « petite saison sèche » qui survient au cours du cycle végétatif des plantes vivrières cultivées traditionnellement (riz pluvial, igname). Le suivi des précipitations décennales à Soubré au cours de la période 1988-1993 permet de mieux cerner ce phénomène : entre le 21 juillet et le 10 août, le total des pluies est resté inférieur à 10 mm quatre années sur six, ce qui correspondait à un déficit hydrique cumulé (pluie moins évapo-transpiration) variant entre 75 et 85 mm ; sur une période d'un mois (du 21 juillet au 20 août), les 6 années ont été défi-

citaires, et ce déficit a dépassé 90 mm une année sur deux (Léonard et Oswald, 1996). Dans ces conditions, les variétés de riz de cycle long (5 et 6 mois) ne « passent » plus et la culture de certaines ignames devient aléatoire. L'incidence de la grande saison sèche (novembre-mars) est également de plus en plus sensible dans le nord de la région ainsi que sur la bande littorale, avec pour corollaire le risque de voir s'étendre des feux de brousse incontrôlables. C'est ce qui s'est produit en 1983, lorsque des incendies se sont propagés depuis le Centre-Ouest jusqu'au sud de Soubré, détruisant de nombreuses cacaoyères.

Les contraintes que pose l'assèchement du climat pour l'organisation de la production agricole (notamment l'utilisation du brûlis comme technique privilégiée de préparation des terres) sont renforcées par l'appauvrissement des sols sous l'effet de la déforestation. Au-delà de la diminution de la fertilité minérale liée à la réduction des temps de recrû et celle de la biomasse exploitable, cette réduction a également une incidence négative sur les apports de matière organique aux sols et, en conséquence, sur leur capacité de rétention hydrique : les eaux de pluies filtrent plus rapidement et les périodes de sécheresse sont plus durement ressenties.

Dans la configuration des paysages du Sud-Ouest ivoirien, l'évolution la plus marquante réside cependant dans la disparition presque complète de la forêt au profit de deux formations végétales à tendance monospécifique : les vergers cacaoyers et les friches à *Chromolaena odorata*. Sur les fronts pionniers les plus récents, ces deux formations occupent la grande majorité de l'espace foncier. Les enquêtes réalisées en 1993-94 au niveau du village d'Inahiri et de trois campements baoulé adjacents (Koffikro, Nzuekro et Yaokro), qui concernaient un total de 67 exploitations (7 bakwé, 39 baoulé et 23 burkinabè), nous restituent ainsi le paysage suivant : sur un total de 724 hectares appartenant à ces exploitations, 454 (63 %) étaient occupés par les cacaoyères et 191 (27 %) par des friches jeunes et des cultures vivrières en rotation (respectivement 86 et 105 hectares) ; les forêts primaires et secondaires représentaient à peine 8 % de la surface totale et les caféières les 2 % restants¹.

Avec l'extension des cacaoyères à la majeure partie de l'espace colonisé et leur omniprésence dans l'ensemble de la zone forestière ivoirienne, des affections pathologiques spécifiques à cette culture sont également apparues et se sont généralisées, telles que le *Loranthus*, une épi-

1. Nous verrons plus loin que ces proportions suivent cependant une distribution variable suivant les groupes : à Inahiri, alors que les réserves foncières, forêts et friches, dominent l'espace approprié par les autochtones (avec 21 et 32 % respectivement de cette surface, contre 27 % seulement pour les cacaoyères), la situation est rigoureusement inverse dans le cas des groupes immigrés, avec 5,3 % de la surface occupée par les forêts et 7,5 % par les friches, mais 70 % pour les plantations cacaoyères.

phyte parasite, différents types d'insectes ravageurs (mirides et scolytés) ou la pourriture brune des cabosses². Il convient cependant de relativiser la portée de ces affections, la Côte d'Ivoire bénéficiant à cet égard d'une situation sanitaire favorable au regard de celle que pâtissent ses concurrents sur le marché international du cacao, comme le Ghana (touché par une maladie virale, le *Swollen-shoot*), le Cameroun ou l'Indonésie (où l'incidence de la pourriture brune est beaucoup plus sévère).

Le développement des peuplements de *Chromolaena odorata* soumet en revanche les paysans à des contraintes beaucoup plus lourdes. Introduite en Côte d'Ivoire comme plante de couverture au début des années 50, cette astéracée a envahi l'ensemble de la zone forestière dans le sillage des planteurs de cacao à partir de 1975. Elle est apparue à la fin des années 1970 dans les zones de peuplement ancien du Bas-Sassandra et s'est diffusée graduellement dans les zones de colonisation récente, où elle était omniprésente en 1990. *C. odorata* se caractérise par un pouvoir de dissémination qualifié d'explosif par certains auteurs, une croissance rapide permettant la constitution de fourrés denses, presque impénétrables, et une forte production de biomasse, qui est maximale dès la troisième année de recrû. Elle s'étend aux dépens de toutes les autres espèces sur des parcelles défrichées et incendiées tous les deux à trois ans, c'est à dire dans les conditions qui prévalent dans la région, où la densification de la population et l'occupation de l'espace par les plantations pérennes ne permettent plus de pratiquer des recrûs longs. Elle est en revanche défavorisée par rapport aux plantes de savanes (notamment *Imperata cylindrica*) dès que les feux deviennent annuels (Gautier, 1992) et ne supporte pas les sols engorgés de bas-fonds.

C. odorata a profondément modifié les conditions de l'activité agricole en soumettant les paysans à des labeurs de sarclage beaucoup plus pesants et fréquents, tant sur les cultures vivrières que sur les plantations où l'ombrage fait défaut. Elle est considérée à ce titre comme une espèce nuisible et un facteur limitant de la productivité du travail agricole. Les perceptions à son égard tendent cependant à évoluer dans les zones où les conditions locales de la production vivrière imposent une intensification des pratiques culturelles via le raccourcissement des temps de jachère : d'une part sa production massive de biomasse permet une restitution rapide de la fertilité, supérieure aux estimations concernant des friches de même âge peuplées de graminées (*Imperata* et *Penisetum* : Gautier, *ibid.*),

2. Le développement des fronts pionniers a également été accompagné par la multiplication de ravageurs des cultures, au premier rang desquels figure l'agouti (aulacode), mais aussi le rat palmiste et différentes espèces d'oiseaux, regroupées sous le vocable de mange-mil.

ou même de légumineuses telles que le pois d'angole (Ballé, 1990) ; d'autre part, *C. odorata* présente la particularité d'opposer une bonne résistance aux feux de brousse, dont le développement en fin de saison sèche devient une menace de plus en plus sérieuse d'année en année. Dans les conditions climatiques prévalant actuellement dans la région de Sassandra, *Chromolaena* apparaît ainsi comme un facteur important de la résistance du milieu cultivé à la propagation des incendies.

À la différence des aires de savane qui existent, par exemple, dans la sous-préfecture voisine de Fresco, les fourrés de *C. odorata* semblent même offrir des conditions de formation de forêts secondaires, en protégeant les bosquets boisés des feux de brousse tout en permettant le développement des jeunes pousses forestières à partir de la sixième année de recû³. Dans cette perspective, la permanence dans la région d'aires boisées, dispersées dans les forêts classées et faisant office de réserves de semences (voir la figure 2.1), permet d'envisager la reconstitution d'îlots de forêts – et donc de certaines composantes de la « rente différentielle-forêt » – pour peu que l'environnement socioéconomique et institutionnel permette l'expression de telles stratégies de la part des détenteurs de réserves foncières.

En ultime analyse, *C. odorata*, si elle pose de nouvelles et lourdes contraintes au fonctionnement des exploitations pionnières; apparaît comme un facteur de stabilisation des systèmes de production, en limitant l'érosion des niveaux de fertilité et en évitant l'évolution de la végétation vers des formations de savane qui, dans les conditions actuelles de peuplement et de pratiques agricoles – notamment le recours aux incendies pour la préparation des terres –, correspondrait à une dégradation irréversible de l'écosystème cultivé. Au contraire, sa présence massive permet d'envisager l'évolution de ce dernier vers un nouvel équilibre de fertilité – certes de moindre qualité que celui qu'offrait le milieu forestier –, pour peu que les pratiques agricoles et sociales autorisent une gestion adéquate de ce peuplement végétal.

Quoiqu'il en soit d'une telle éventualité, les transformations du milieu agroécologique qui ont suivi le développement des fronts pionniers correspondent à une dégradation sensible du potentiel agricole de l'écosystème : moindre disponibilité en eau pour les cultures ; diminution de la fertilité minérale ; plus forte incidence des adventices (notamment de *Chromolaena odorata*), des affections phytosanitaires et des ravageurs des cultures. Si les paysans ont répondu à ces changements par diverses innovations techniques, tant dans la sphère vivrière que dans la production

3. Gautier (*cit.*) l'identifie comme étant à l'origine d'îlots d'aforestation dans les zones de contact forêt-savane.

commerciale (voir *infra*), cette évolution se traduit en premier lieu par une dégradation sensible des niveaux de productivité : à travail équivalent, les rendements souffrent une forte baisse tendancielle, qu'il n'est possible de compenser que par une importante injection de capital circulant (engrais, herbicides, produits phytosanitaires, aménagements hydro-agricoles, etc.) et en grevant d'autant la marge bénéficiaire.

Cette diminution de la productivité est particulièrement sensible pour la culture cacaoyère, du fait de l'importance qu'y revêtent les composantes de la « rente différentielle-forêt » dans la formation du revenu agricole. La modélisation suivante (tableau 1 et figure 2) propose une comparaison entre les performances agronomiques (rendement brut) et économiques (valorisation du travail) de deux plantations cacaoyères, l'une réalisée sur une forêt primaire et la seconde sur une friche dégradée de *Chromolaena odorata*. Cette modélisation tient compte de l'amortissement du travail de mise en place du verger, qui est deux à trois fois plus important sur une jachère, et des délais d'entrée en production de ce dernier, plus longs dans un environnement « post-forestier »⁴. Elle met en évidence une réduction des performances moyennes, évaluées sur une durée de 25 ans équivalente à l'espérance de vie productive du verger, de plus de 30 % en ce qui concerne le rendement agricole et de près de 45 % pour la productivité du travail.

Tableau 1. Variation de la production et de la productivité moyenne du travail selon les conditions de réalisation de la plantation cacaoyère

Précédent cultural	Travail de mise en place (jours)	Délai d'entrée en production	Production maximale	Production moyenne (sur 25 ans)	Valorisation moyenne du travail (en kg de cacao)	
					avec amortissement	hors amortissement
Forêt	152	3-4 ans	800 kg	480 kg	5,7 kg/j.	6,6 kg/j.
Jachère à <i>C. odorata</i>	375*	6 ans	550 kg	340 kg	3,2 kg/j.	4,1 kg/j.

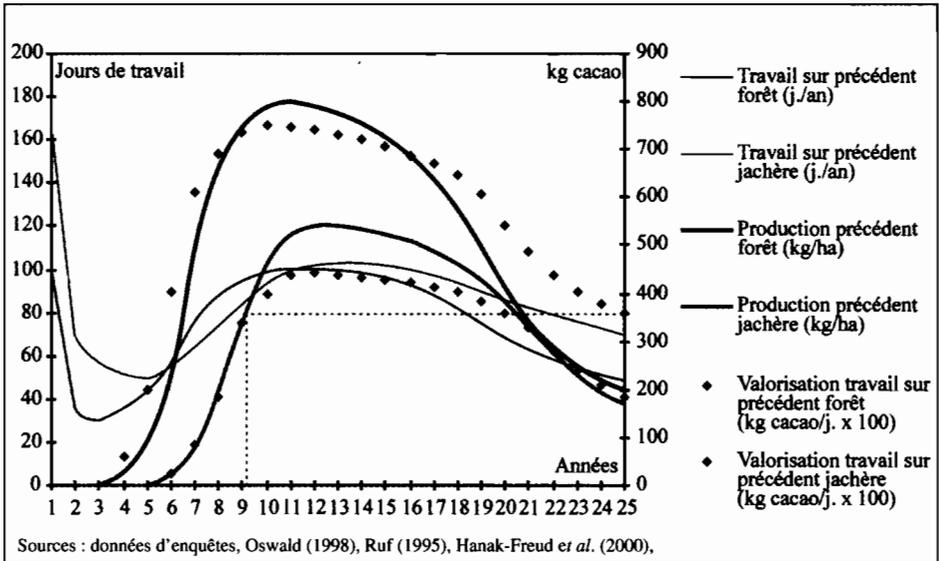
Sources : données d'enquêtes, Oswald (1998), Hanak-Freud *et al.* (2000), Ruf (1995)

* 400 jours avec traitements phytosanitaires

Note : l'évaluation de la valorisation du travail inclut le travail de mise en place de la plantation, que l'on amortit sur une période de 25 ans.

4. Elle omet en revanche les productions vivrières initialement associées à la culture cacaoyère, dont la prise en compte conduirait à renforcer l'écart en faveur de la plantation sur un précédent forestier (rendements supérieurs, présence de bananiers qui ne se développent plus sur des friches appauvries, etc.). Les coûts croissants de l'accès au foncier, même de moindre qualité (friches courtes ou vieilles cacaoyères en substitution de la forêt disparue), ainsi que ceux des intrants requis pour la réalisation d'une plantation sur jachère (engrais, produits sanitaires, remplacement des pieds morts), ne sont pas davantage comptabilisés. Ils conduiraient ici encore à minorer les niveaux de valorisation du travail - et du capital circulant - en phase « post-forestière ».

Figure 2. Variation de la quantité de travail et de sa productivité dans différents contextes de réalisation d'une plantation cacaoyère



Cette modélisation permet de comprendre pourquoi la plantation sur friche (ou la replantation) n'est envisagée par les paysans que sur de petites surfaces, de façon très progressive, et comme un sous-produit des cultures vivrières, de sorte que l'espace qu'elle occupe et le travail qu'elle requiert présentent un coût d'opportunité le plus réduit possible. Elle montre également pourquoi les planteurs privilégient généralement le maintien de vergers dont la production est devenue très faible, l'établissement d'une nouvelle cacaoyère en l'absence de précédent forestier imposant pendant une dizaine d'années des niveaux de valorisation du travail investi inférieurs à la rémunération que procure la vieille plantation.

Le problème de la dégradation des niveaux de productivité se pose dans des termes similaires pour la production vivrière, du fait de l'impossibilité de perpétuer l'association pionnière entre cultures alimentaires et cacao et de la nécessité qui en résulte de pratiquer les premières sur des friches de moins en moins fertiles, dans un contexte d'assèchement du climat et de prolifération des ravageurs (agouti, rat palmiste, « mange-mil »)⁵. Cette évolution remet en question la viabilité de certaines cultures, en premier lieu la banane plantain, mais également les variétés de riz de cycle long, qui encourent des risques croissants d'échec. Et les contraintes d'alimentation hydrique

5. À travail équivalent, Oswald (1998 : 198) met en évidence une réduction de 50 % des rendements de l'igname lorsque la durée du recrû passe de 7 à 2 ans.

motivent une revalorisation de milieux qui avaient été délaissés au cours de la phase pionnière, comme les bas-fonds. La diminution de la fertilité minérale et de la disponibilité en eau est ainsi à l'origine d'une série d'innovations techniques autour de la mise en valeur de milieux autrefois considérés comme impropres aux cultures vivrières (bas-fonds, plantations adultes, friches courtes), ou d'espèces qui étaient dévalorisées dans les patrons alimentaires d'une majorité de paysans (maïs et manioc en premier lieu, mais aussi certaines variétés ombrophiles d'igname) et dont la meilleure adaptation à l'appauvrissement de l'environnement conduit à réévaluer la place dans les systèmes d'approvisionnement vivrier. Ces innovations seront abordées dans le détail dans la seconde partie de ce chapitre.

– Une dégradation brutale de l'environnement macroéconomique et institutionnel

Entre 1984 et 1988, l'offre internationale de cacao augmente de 26,5 % et fournit 1,5 millions de tonnes d'excédents, soit les deux tiers des broyages annuels. Au cours de cette brève période, la production ivoirienne s'accroît de 400 000 tonnes et « pèse » pour près de 60 % dans l'augmentation des stocks mondiaux⁶. Déjà en proie à une sévère crise financière et sujet aux premiers programmes d'ajustement structurel, l'État ivoirien tente vainement d'intervenir sur le niveau des cours en pratiquant, 27 mois durant, une politique de rétention de sa production⁷. Cette stratégie s'avère désastreuse pour les finances du pays, menées au bord de l'implosion, et pour les planteurs : loin de bénéficier du maintien officiel des prix intérieurs, ces derniers sont contraints, durant la traite 1988/89, de vendre leur cacao contre des bons d'achat qui ne seront jamais honorés et doivent faire face dès la campagne suivante à une baisse des prix bord-champ bien supérieure aux 50 % officiellement annoncés. Au total, entre 1989 et 1993, les paysans vont subir une division par 4 des prix intérieurs du café et par 2,7 pour le cacao⁸. La politique ultérieure de paiement de la production à la qualité, et en particulier la déci-

6. Durant ces cinq années, la production du Sud-Ouest ivoirien s'accroît de 105 %. Avec 135 000 tonnes en 1989, cette région produit davantage de cacao que le Cameroun, alors sixième producteur mondial, et presque autant que le Nigeria, cinquième fournisseur avec 150 000 tonnes.

7. Au sujet des péripéties et rebondissements de la « guerre du cacao », voir Gombeaud *et al* (1990).

8. Les prix réels d'achat du cacao se maintiendront pendant plusieurs années autour de 150-175 FCFA/kg, soit 12 à 25 % de moins que le prix officiel ; la valeur des cerises de café chutera pour sa part jusqu'à 25 FCFA/kg dans certaines zones (contre 50 FCFA annoncés officiellement), soit le huitième de son prix de 1988 !

sion d'interdire la commercialisation de la petite traite en 1993, aura surtout pour résultat d'accroître les marges des intermédiaires aux détriments des paysans⁹. Au cours de la campagne 1993/94, les prix aux producteurs seront encore inférieurs de 10 à 20 % au barème adopté par les pouvoirs publics (Hanak-Freud *et al.*, 2000, et observations personnelles). En fait, les planteurs vont payer l'essentiel de la dette contractée par l'État ivoirien auprès des opérateurs commerciaux au cours de sa campagne de boycott du marché international, évaluée à 170 milliards de FCFA par la Caisse de stabilisation elle-même (Losch, 1997 : 226).

La dévaluation de janvier 1994, faite sur mesure pour l'économie ivoirienne, ne modifie pas les normes de partage des profits de la filière au bénéfice des intermédiaires et de l'appareil d'État : malgré les libéralités financières accordées à la Côte d'Ivoire par ses bailleurs de fonds (maintien pour 4 ans des remboursements au niveau de parité antérieur à la dévaluation, rétablissement des prêts d'ajustement), l'augmentation de 70 % du prix bord-champ du cacao (de 200 à 340 FCFA/kg) entre 1994 et 1996 ne permet pas de compenser l'inflation cumulée de 85 %, ni l'accroissement du coût des intrants (outillage, produits phytosanitaires) qui atteint 80 à 100 % durant cette période¹⁰.

Les arbitrages réalisés en matière de répartition des rentes d'exportation s'expliquent en partie par la crise de légitimité que l'État traverse vis à vis des clientèles politiques les plus proches de son centre : depuis le début des années 1980, et à l'exception d'une brève période transitoire après la dévaluation, il est en proie à une crise financière sévère, liée à l'explosion de sa dette extérieure et à la mise en place de programmes d'ajustement structurel de plus en plus contraignants. Ces ajustements se traduisent en particulier par le démantèlement ou la mise en veilleuse d'une partie des administrations et des entreprises du secteur public, singulièrement au sein du dispositif d'encadrement et d'appui au milieu agricole : liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), qui assumait notamment la fourniture des prêts aux groupements coopératifs (GVC) intervenant dans la commercialisation du café

9. Lors de la « non-campagne » de commercialisation de la petite traite de 1993, le cacao acheté clandestinement entre 25 et 50 FCFA /kg sera revendu six mois plus tard au prix de 175 FCFA par les traitants et négociants du secteur. Cette politique, décrétée afin d'écarter du marché les fèves de la récolte intermédiaire (février-mai), de petite taille, et de rehausser ainsi la qualité du cacao ivoirien, aura finalement abouti au résultat opposé, puisque ces fèves, stockées dans des conditions d'humidité et d'acidité excessives, seront réintroduites au compte goutte et mélangées au cacao de la récolte principale.

10. Lors de la campagne 1994/95, l'État ivoirien sera même contraint de consentir au dernier moment une augmentation du prix intérieur du café afin de freiner le développement des exportations clandestines vers la Guinée et le Ghana, évaluées à plusieurs dizaines de milliers de tonnes.

et du cacao (équipement en véhicules et magasins de stockage, préfinancement des achats de produits) ; « dégraissage » et paralysie des agences d'encadrement technique (SATMACI pour les cultures pérennes, CIDV pour les productions vivrières) ; suppression des primes à la plantation et des services de fourniture de variétés végétales sélectionnées, tant dans le secteur café-cacao que dans le cadre des programmes publics ou parapublics de diversification/ reconversion (palmier à huile avec Palmindustrie, agrumes avec le COCI), ou focalisation de ces appuis vers les secteurs « solvables » du monde rural (c'est-à-dire vers des non-paysans, comme les notables locaux ou le personnel des entreprises concernées, voir le chapitre précédent).

La réforme la plus notable du dispositif étatique d'encadrement du secteur agricole concerne la Caisse de Stabilisation des prix du café et du cacao (Losch, 1997). Après la suppression des monopoles régionaux de décortilage du café, qui avaient été attribués à des entreprises liées aux personnalités du premier cercle du pouvoir présidentiel – suppression qui conduira à la faillite de la plupart de ces entreprises, débordées par le secteur artisanal de la transformation –, la « Caistab » se voit astreinte par les bailleurs de fonds à une gestion beaucoup plus contraignante, impliquant le démantèlement des quotas « politiques » d'exportation, la révision du système d'agrément des opérateurs de la collecte intérieure, la suppression du barème établissant la rémunération des différents intervenants des filières – il ne subsistera de cet attribut que la fixation des prix « bord-champ » –, et l'application du principe d'étanchéité des deux filières, de façon à empêcher les « fuites » de ressources vers d'autres secteurs ou groupes d'intérêt – à l'image du « compte du président » alimenté par cette administration. Cette réforme vise donc à substituer les performances financières et techniques des opérateurs commerciaux (traitants, groupements coopératifs et exportateurs) aux critères politiques dans la répartition des parts du marché national de café et de cacao ; il est cependant clair que le secteur paysan, fortement décapitalisé, n'est pas le mieux placé dans ce nouveau jeu, comme l'ont montré les faillites et dissolutions de nombreux GVC lors de la grande crise des années 1989/91.

Parallèlement à la restructuration des agences opérant dans la sphère agricole, les programmes d'ajustement contribuent à fermer les « frontières internes », tant rurales qu'urbaines, dont les politiques publiques avaient jusqu'alors encouragé l'expansion. D'une part, le « dégraissage » du secteur administratif et des entreprises d'État, ainsi que la réduction du budget affecté à l'éducation, conduisent à remettre en question le modèle d'ascension sociale par la scolarisation et l'urbanisation des jeunes générations. Le coût de l'hébergement et de la scolarisation en ville s'accroît à mesure que le niveau de vie des parents employés – ou licenciés – du secteur public se dégrade, et de nombreux jeunes se voient contraints de

repenser leurs stratégies sociales en fonction des ressources qu'offre le village ou le campement de leurs parents.

D'autre part, le développement des thèmes environnementalistes dans la politique des bailleurs de fonds et les pressions qu'ils exercent en faveur d'une rationalisation de la filière bois motivent, à partir de 1990, une reprise en main des forêts classées sous l'égide d'une administration publique, la SODEFOR. Les invasions et le laxisme des décennies antérieures sont désormais dénoncés : le Plan directeur forestier 1988-2015 présente la reconstitution du couvert arboré comme l'un des axes privilégiés de la politique sectorielle. Dans le Bas-Sassandra en particulier, des plans de réhabilitation sont élaborés, qui concernent les forêts de la Niégré, de Monogaga, de Dassioko et du Bolo-Est (DCGTx, 1992 ; SODEFOR, 1993 et 1994). Ces plans incluent des mesures de destruction de plantations et d'expulsion de certains des occupants de ces forêts – qui, dans leur mise en œuvre concrète, concerneront pour l'essentiel des non-ivoiriens – et accentuent les effets de saturation de la frontière agricole (Léonard et Ibo, 1994 et 1996).

La faillite financière de l'État, son incapacité à maintenir le niveau des prébendes allouées à ses clientèles politiques et à garantir l'intégration sociale des nouvelles générations conduisent à l'expression de multiples processus d'autonomisation vis à vis du dispositif d'encadrement et de régulation sociale qui s'était mis en place durant la phase pionnière. Ce faisant, c'est le fonctionnement de l'ensemble des « institutions de la frontière » – formes d'ancrage local de l'État, organisations formelles et informelles liant les sociétés villageoises et leurs ressortissants citadins, organisations structurant les groupements immigrés, procédures et conventions locales sécurisant l'activité des acteurs et opérant dans la résolution des litiges, etc. – qui se trouve remis en question (Chauveau, 2000). Ces processus s'expriment notamment par la surpolitisation des rapports sociaux, en particulier autour de l'accès à la terre et de la construction des droits fonciers, et se traduisent par un mouvement contradictoire de renforcement du pouvoir économique et d'affaiblissement des droits politiques des groupements allochtones d'origine étrangère, comme nous le verrons plus loin.

Les expressions immédiates de la crise : paupérisation, émigration, décapitalisation

La mévente – ou la « non-vente » répétée – des récoltes de cacao et de café entre 1988 et 1993 a eu un effet catalyseur d'ajustements de diverses natures (techniques, sociales, démographiques) que les blocages structurels, inhérents à l'épuisement local de la « rente forestière » et celui,

national, de la frontière agricole, annonçaient dans la région ou avaient déjà produit sur les anciens fronts pionniers de l'est et du centre du pays (Balac, 1997a et 1998 ; Chauveau et Léonard, 1996 ; Ruf, 1994 et 1995).

L'effondrement des revenus paysans et le tarissement presque complet des liquidités auxquelles pouvaient recourir les planteurs ont constitué les manifestations les plus immédiates de la crise du secteur café-cacao. En 1988/89, puis de nouveau durant le printemps-été 1993, les manœuvres agricoles n'ont pu être payés, les intrants, les produits de traitement phytosanitaire en particulier, n'ont pu être achetés. La volatilisation de l'épargne individuelle et la faillite des systèmes institutionnels d'avances sur récolte, qu'elles proviennent des traitants, dont une majorité n'honora jamais les bons avec lesquels ils avaient acheté les produits durant la période de boycott du marché international (1988-1989), ou des groupements coopératifs (GVC), dont la majorité fit faillite pour les mêmes raisons, ont conduit à une dégradation sensible des soins accordés aux plantations. À titre d'exemple, le coût d'un contrat à la tâche, correspondant au sarclage d'un hectare de cacaoyers, équivalait à la valeur marchande de 30 kg de cacao en 1987/88, de 67 kg en 1991/92 et de 75 kg en 1992/93¹¹ ; le litre de « Gama 20 », couramment employé pour les traitements insecticides anti-mirides, s'échangeait les mêmes années contre 8, 22 et 24 kg de cacao respectivement : pour ces deux facteurs de production, la dégradation des termes de l'échange du cacao a ainsi atteint 60 et 67 % en cinq ans.

De façon surprenante de prime abord, cette dégradation n'a eu qu'un impact limité sur les logiques d'occupation de l'espace par les plantations cacaoyères au niveau des fronts pionniers récents. En premier lieu, dans la mesure des disponibilités forestières, l'association des plants cacaoyers et des cultures vivrières est restée la pratique agricole qui procure les niveaux de productivité les plus élevés, tant au regard du facteur terre que du facteur travail, tout en accélérant les processus de création de droits fonciers du fait de l'occupation du sol par la plantation pérenne. Ensuite, en raison du poids du secteur café-cacao dans l'économie nationale et dans la formation des finances publiques, l'extension du marasme à l'ensemble de la sphère économique a au contraire renforcé le poids de la « rente différentielle-forêt » dans la constitution du revenu agricole et a maintenu la dynamique d'extension de l'activité – la culture cacaoyère – qui permettait la plus forte expression de cette rente. Les logiques de valorisation de la « rente forestière » expliquent ainsi dans une large mesure l'extension du verger cacaoyer et l'accroissement continu de la production ivoirienne durant et par-delà la crise des prix des années 1988-

11. Du fait de l'interdiction de vendre la « petite traite » de 1993 et de son achat clandestin au quart de sa valeur, le prix moyen de vente du cacao, observé dans les enquêtes, s'est situé à 160 FCFA sur l'ensemble de cette campagne.

1993 : entre 1988 et 1995, la récolte de cacao a continué à croître à un rythme annuel de plus de 5,5 %, passant de 700 000 tonnes environ à plus d'un million de tonnes au niveau national et de 135 000 à près de 200 000 tonnes pour la seule région Sud-Ouest.

L'impact de la crise a en revanche été beaucoup plus sensible dans la conduite des vergers en production. Pendant plusieurs années, l'emploi d'intrants (produits de traitement insecticide et fongicide, engrais) s'est effondré et le matériel (pulvérisateurs, mais aussi véhicules de transport de certains GVC) a cessé d'être entretenu. Entre 1988 et 1991, la consommation de produits anti-mirides a ainsi été divisée par deux en moyenne et, après être légèrement remontée au cours des deux campagnes, elle a de nouveau chuté en raison de l'interdiction de commercialiser la récolte intermédiaire de 1993 ; du fait de la dévaluation, l'utilisation d'insecticides n'a réellement redémarré qu'à partir de la campagne 1996/97 (Hanak Freud *et al.*, 2000 : 106-10).

L'ajustement des charges d'exploitation a été tout aussi sévère en ce qui concerne les niveaux d'emploi de main-d'œuvre et l'intensité des travaux d'entretien des plantations. Les incertitudes entourant la capacité des planteurs à honorer le paiement de leur force de travail salariée ont conduit à une double tendance de recentrage des activités productives sur la main-d'œuvre familiale et de réaménagement des contrats de travail. Dans l'ensemble, les contrats de longue durée (employés annuels et « six-mois »), qui procuraient auparavant les taux d'exploitation de la main-d'œuvre les plus élevés¹², ont souffert d'une baisse des niveaux de rémunération de l'ordre de 10 à 20 %, qui n'a pas permis de compenser la diminution de la productivité liée à l'effondrement des prix agricoles¹³. Ces formes contractuelles ont donc pâti d'une large désaffectation, en particulier les emplois annuels, dont le coût d'opportunité élevé hors des pointes de travail et, surtout, les risques plus importants de non paiement à l'issue de la récolte, ont motivé l'abandon généralisé. En dépit des faibles marges de (re)négociation qu'ils allouent au planteur, du fait de leur validation institutionnelle par une organisation qui s'étend au village ou au clan d'origine, le recours aux contrats de « six-mois » s'est maintenu, quoique dans une proportion réduite, sur les grandes exploitations baoulé qui sont tenues de s'assurer d'un approvisionnement large et régulier en main-d'œuvre. À la différence des emplois annuels, ils permettent de disposer de la force de travail au moment où son coût d'opportunité est le plus fort (sarclages et traitements, cueillette et transport de la récolte) et

12. Voir Chauveau et Richard, 1977 : 130 ; Ruf, 1988, vol. 3 : 102-3.

13. Le salaire d'un travailleur annuel est passé de 120 000 à 100 000 FCFA, mais sa rémunération réelle, qui inclut les charges d'alimentation et de santé assumées par l'employeur, a régressé dans de moindres proportions.

de transférer à l'extérieur les charges de son entretien le reste de l'année ; l'utilisation de ce type de main-d'œuvre s'est toutefois restreint aux exploitations qui disposent d'une surface financière suffisante pour pourvoir aux coûts salariaux, de transport, d'alimentation et de soins des travailleurs au-delà des soubresauts du marché.

Les nouvelles conditions macroéconomiques ont en revanche peu affecté la fréquence et le coût des travaux rémunérés « à la tâche » – autour de 12 000 FCFA pour le sarclage d'une plantation et de 15 000 FCFA pour le défrichage d'un hectare de « brousse à *Chromolaena* ». Du fait de la résiliation de nombreux contrats de temps plein, la demande ponctuelle de travail, à l'occasion des pics d'emploi, s'est au contraire reportée sur ces formes contractuelles de courte durée. Cette demande est également à l'origine de la résurgence de « sociétés d'entraides » ou d'associations de contractuels, communes au sein de la communauté burkinabè mais qui ont fait des adeptes parmi un nombre croissant de jeunes autochtones, sur la base des organisations traditionnelles de classes d'âges ; dans un contexte d'incertitude économique et de resserrement du contrôle social par les aînés (voir *infra*), ces associations ont la vertu d'offrir une meilleure protection vis à vis des risques de non paiement des contrats effectués à travers l'amplification des « effets de réputation » qu'elles permettent.

Dans un contexte marqué par la généralisation des stratégies de réduction des risques, tant économiques (fluctuations des prix, risques de non-vente) qu'agronomiques (assèchement du climat) et par la récurrence des problèmes de solvabilité des planteurs, les contrats rémunérés par partage de la récolte ont vu leur fréquence relative s'accroître sensiblement. Les formes d'*abu-san* se sont cependant diversifiées en fonction des termes d'une négociation renforcée entre les planteurs et leurs travailleurs : de façon générale les premiers ont dû allouer aux seconds des conditions plus favorables en termes de sécurité alimentaire (critère devenu déterminant alors que l'ensemble de la société agraire a dû procéder à une restriction importante des niveaux protéiques, voire caloriques, des rations alimentaires¹⁴), de qualité et d'extension des plantations confiées en métayage : ce sont les parcelles offrant les meilleurs rendements qui sont désormais allouées aux métayers, la main-d'œuvre familiale se concentrant sur les vergers les plus jeunes ou les plus endommagés¹⁵,

14. La disponibilité en friches des exploitations, qui détermine la capacité des planteurs à assurer l'alimentation de leurs travailleurs, soit de façon directe, soit en leur allouant une parcelle pour y cultiver leur vivrier, est devenue un critère fort pour identifier les « bons patrons » (voir *infra*).

15. Les enquêtes réalisées par le CIRAD en 1993/94 (Hanak-Freud *et al*, *op. cit.* : 119) montrent que les cacaoyères laissées en métayage présentent des rendements supérieurs de 40 % à ceux des vergers exploités en faire-valoir direct. Cet écart peut s'expliquer en partie par une plus forte intensité des soins, mais également par l'expression de rentes absolues (fertilité, âge).

et la surface par travailleur est passée d'une taille de 2-3 hectares à une moyenne oscillant entre 3 et 4 hectares.

L'amélioration apparente des conditions offertes aux métayers *abu-san* a cependant pour contrepartie fréquente des transferts de travail contraignants hors de la plantation qui leur est confiée : la cession des cacaoyères les plus productives est ainsi contrebalancée par l'engagement à fournir au propriétaire un jour de travail par semaine et à assurer le sarclage d'un hectare de plantation ou le défrichage d'une jachère à l'issue du contrat ; la mise à sa disposition d'une parcelle de vivrier permet par ailleurs à l'employeur, pourvu qu'il en ait les disponibilités foncières, de se décharger des coûts relatifs à l'alimentation de sa force de travail non familiale. L'évolution apparemment favorable des conditions de rémunérations de certains métayers dissimule ainsi souvent un accroissement des prélèvements de leur surtravail et la réduction des périodes dont ils disposent pour se procurer des revenus complémentaires (contrats à la tâche, associations de contractuels). De fait, les enquêtes menées dans les régions de Sassandra et Méadji en 1992/93 et, ultérieurement, par d'autres chercheurs dans le Centre-Ouest (Oswald, 1998 : 185-87 ; Hanak-Freud *et al.*, 2000 : 155) mettent en évidence les bas niveaux de rémunération des métayers *abu-san* – 600 à 800 FCFA par jour, 35 à 45 % de moins qu'avant la crise, soit moins qu'un contrat journalier de tacheur – et, corrélativement, le niveau élevé des taux d'exploitation de cette main-d'œuvre – 150 à 200 % sur les exploitations dotées d'un capital-plantation important (Léonard et Oswald, 1995 : 137-38)¹⁶. Ces conditions expliquent la forte mobilité des métayers entre les exploitations cacaoyères.

Les divers ajustements concernant la conduite des plantations cacaoyères se sont traduits, *in fine*, par des départs massifs de travailleurs et un accroissement sensible des surfaces cultivées par actif : sur les exploitations de plus grande taille (plus de dix hectares dont au moins 8 en plantation), le volant total de main-d'œuvre a diminué de près de 20 % entre 1988 et 1992 et la surface moyenne confiée à chaque métayer s'est accrue de 50 % (Léonard, 1993).

Cette tendance est nettement perceptible à travers l'évolution des structures démographiques des différentes populations de la région : dans des proportions variables suivant l'ancienneté des fronts de colonisation et les groupes sociaux, mais suivant un phénomène généralisé, les flux démographiques se sont inversés dans l'ensemble de la région. Entre

16. Le taux d'exploitation de la main-d'œuvre est mesuré par le rapport entre la valeur ajoutée créée par le travailleur (part de la valeur ajoutée nette – hors rémunération – qui correspond à son travail) et sa rétribution (comprenant son salaire et le coût de son alimentation).

1988 et 1994, les fronts pionniers de la rive ouest du Sassandra ont ainsi vu leur population diminuer de 0,8 % par an (après avoir connu une croissance annuelle de plus de 16 % entre 1975 et 1988), conséquence d'un déficit migratoire (- 4,2 % par an) que l'accroissement naturel (+3,4 %) n'a pu compenser (Balac, 1998 : 203). Au total, ce sont 41 % des résidents de 1988 qui étaient partis six ans plus tard, alors que seulement 17,6 % des personnes présentes en 1994 étaient arrivées au cours de ces six années de crise. Cette inversion des mouvements migratoires a touché les différentes catégories sociales de façon différenciée : ce sont surtout les cadets sociaux de sexe masculin, de 20 à 34 ans, qui travaillaient comme aides familiaux ou, plus fréquemment, comme salariés ou métayers, qui sont partis, permettant que se comble totalement le déséquilibre du sex-ratio chez les Baoulé et qu'il se réduise de près de 50 % chez les Burkinabè (ibid.). Significativement, c'est au sein de ce dernier groupe, qui fournissait les plus gros contingents de main-d'œuvre salariée, que l'émigration s'est avérée la plus forte (-4,1 % par an), même si elle a atteint un niveau également très élevé chez les Baoulé (-3,2 % par an sur la même période).

L'inversion du processus migratoire a été encore plus marquée dans les zones colonisées le plus précocement, là où les contraintes foncières étaient les plus lourdes. Les villages situés au long des axes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota présentent ainsi des profils démographiques où la féminisation et le vieillissement de la population active sont plus accentués. Ici également se dessine un phénomène de « déprise » des hommes de 25 à 34 ans : en deux ans seulement, entre 1991 et 1993, près de 10 % des résidents ont émigré, alors que les nouvelles arrivées représentaient à peine 6 % des effectifs de 1991 ; la population s'y était renouvelée dans une proportion de 22,6 %, tout en souffrant une diminution moyenne de près de 3 % (Vimard *et al.*, 1997). Cette évolution est largement imputable à la forte émigration subie par la population « dyula », ivoirienne, malienne et guinéenne, fortement impliquée dans les activités commerciales, dont la précarisation met en évidence l'impact que la crise du secteur café-cacao a eu sur l'ensemble du champ économique.

La plupart de ces départs ont été dirigés vers les régions d'origine des migrants – elles ont absorbé 50 % de l'émigration baoulé et burkinabè – ainsi que, pour les Baoulé en particulier, les anciens bassins cacaoyers du centre et du sud-est du pays, où un bon nombre des ressortissants de ces deux groupes possédaient des attaches familiales, voire patrimoniales. À l'encontre de ce que l'on pourrait attendre, ni les centres urbains, la ville d'Abidjan en particulier, ni les fronts de colonisation les plus récents de l'ouest et du Sud-Ouest forestier n'ont opéré comme des pôles d'attraction forte pour les expulsés du système agraire – ce qui constitue un indicateur du degré de saturation des « frontières internes » traditionnelles de

ce système : ensemble, elles ont accueilli à peine plus du quart des émigrés baoulé entre 1988 et 1994 (Balac, 1998 : 225-30).

Dans leur ensemble, les ajustements relatifs à la gestion de la main-d'œuvre non domestique et des charges d'exploitation (intrants, renouvellement du matériel, aménagements fonciers) ont eu des implications lourdes sur les niveaux de production et sur l'entretien du « capital-plantation » des exploitations. L'allègement des charges de tous types et l'accroissement des surfaces cultivées par actif, s'ils ont permis d'enrayer sur le court terme l'effondrement des niveaux de productivité individuelle, ont également eu pour corollaire une dégradation sensible de l'état phytosanitaire des vergers caféiers et cacaoyers et l'accélération des processus de vieillissement végétatif de ces derniers, réduisant leur potentiel de production et leur espérance de vie. Le tableau suivant, établi à partir des observations de terrain, tente d'évaluer les implications des logiques d'allègement des soins et des investissements sur les performances agro-nomiques des plantations cacaoyères.

Tableau 2. Évolution des rendements cacaoyers en fonction de l'intensité des entretiens sur les exploitations paysannes du Sud-Ouest ivoirien

Nombre de sarclages :	Nombre de traitements insecticides (anti-capsides)			
	0	1	2	3
1	200 kg/ha	280 kg		
2	320 kg/ha	400 kg	480 kg	
3	420 kg/ha	500 kg	570 kg	630 kg
4	500 kg/ha	580 kg	650 kg	720 kg

Source : Léonard (1993), à partir de données d'enquêtes de 1992

Or, entre 1988 et 1992, la fréquence moyenne des traitements phytosanitaires a diminué de plus de 50 %, pendant que le nombre et la qualité des sarclages baissaient en proportion de l'accroissement de la surface assignée à chaque travailleur¹⁷. Sur l'ensemble de l'échantillon enquêté, les rendements cacaoyers ont ainsi subi une régression variant de 15-20 %

17. Parmi les exploitations identifiées comme « semi-extensives », les plus représentées au sein de l'échantillon enquêté en 1992 sur les fronts pionniers récents (le tiers du total des exploitations cacaoyères « matures »), alors que 60 % des planteurs pratiquaient au moins deux traitements anti-capsides annuels en 1988, 45 % avaient abandonné ce type d'intervention trois ans plus tard et 40 % n'en réalisaient plus qu'une ; la force de travail totale y avait diminué de 20 % et les rendements cacaoyers de 25 % en moyenne.

dans les systèmes d'exploitation les plus intensifs à plus de 30 % dans les systèmes semi-extensifs et extensifs en travail (Léonard, 1993). Cette érosion des rendements physiques et des revenus monétaires a souvent été suivie d'un nouvel allègement des charges d'exploitation : bon nombre d'unités de production se sont ainsi engagées dans un processus cumulatif d'« extensification » (réduction des entretiens – diminution des rendements – etc.) que l'on peut assimiler à une spirale de décapitalisation affectant leur « patrimoine-plantation ».

Un tel processus abouti souvent à l'abandon des plantations les moins productives, qui évoluent vers un état de friches sur lesquelles les interventions se réduisent à la cueillette des reliquats de cacao ou de café. L'enquête réalisée par le CIRAD entre 1993 et 1994 (Hanak-Freud *et al.*, *op. cit.*), sans détailler les différences interrégionales qui conduiraient sans doute à minorer la portée de ce phénomène dans la région Sud-Ouest, dont le verger est moins âgé, met en évidence la « mise en sommeil » de plantations cacaoyères par près du tiers des producteurs ivoiriens, 55 % des surfaces concernées ayant été abandonnées entre 1989 et 1993, dont le tiers entre 1990 et 1991, au plus fort de la crise, et 22 % pour la seule année 1990 ; 20 % de ces vergers avaient moins de 10 ans d'âge (*op. cit.* : 102). Au sein de l'échantillon enquêté par nos soins à la même époque, les cacaoyères abandonnées représentaient 10 % de la surface plantée totale ; elles concernaient 10 % des producteurs dans les zones de colonisation précoce et 11,5 % de ceux-ci sur les fronts pionniers récents. L'activité caféière apparaissait sensiblement plus touchée par ce phénomène de désaffectation : dans les zones récemment colonisées, 11,5 % des planteurs avaient délaissé une surface équivalente à 12,5 % du verger caféier, mais ces chiffres s'élevaient respectivement à 28 % de la surface et 23 % des exploitations dans les zones de peuplement ancien correspondant au pays godié central.

Un indice supplémentaire de l'ampleur des processus de décapitalisation est fourni par le développement des contrats de « mise en gage » de plantations en règlement d'une dette relevant d'un prêt d'argent ou d'un contrat de travail qui n'a pu être payé. Ces arrangements impliquent le transfert de l'usufruit d'une parcelle de surface variable (entre 1 et 3 hectares en général) pour une période de deux à trois ans, au terme desquels la plantation est restituée à son propriétaire. Singulièrement, ces procédures sont moins employées par les autochtones, traditionnels débiteurs des différentes diasporas de migrants, mais qui disposent d'autres moyens de paiement, grâce à l'essor du marché de location des jachères dont ils conservent un large contrôle (voir *infra*), que par les grands planteurs baoulé, qui apparaissent beaucoup plus touchés par l'effondrement des revenus cacaoyers : en 1994, les deux tiers des cas de mise en gage observés concernaient des planteurs disposant d'un verger d'au moins 15 hec-

tares et qui représentaient près de 10 % du total des grandes exploitations enquêtées¹⁸, et tous étaient Baoulé.

Ce processus cumulatif de régression des revenus caféiers et cacaoyers a été d'autant plus durement ressenti que, à l'exception notable des terroirs qui avaient été concernés par les projets de diversification économique sous l'égide de Palmindustrie ou de Coopagrum (voir le chapitre précédent), peu ou pas d'alternatives productives étaient accessibles aux planteurs. D'une part, l'abrogation de l'interdiction qui leur avait été faite de procéder eux-mêmes au décorticage de leur café leur a rarement permis de s'approprier une plus large part de valeur ajoutée, dans la mesure où la sous-capitalisation des exploitations et des GVC a freiné l'acquisition de décortiqueuses mécaniques par le secteur paysan ; une fois de plus, ce sont les intermédiaires, traitants et pisteurs, qui ont tiré le meilleur profit de cette mesure.

D'autre part, et surtout, le secteur du vivrier marchand, sur lequel s'est d'emblée rabattue une part importante des plus petits producteurs, n'a pas constitué une base large et durable de reconversion. En premier lieu parce que les faibles disponibilités foncières en friches et leur inégale répartition sociale ont favorisé la construction de nouvelles rentes qui ont limité les marges économiques de ce type de spéculation (voir infra). Ensuite parce que les carences des zones pionnières en infrastructures de communication, qui pénalisent les produits vivriers dont la valeur marchande pondérale est très inférieure à celle du café et du cacao, et le recours généralisé à l'autosuffisance ont limité les débouchés commerciaux de cultures telles que le maïs, le manioc frais, l'igname ou la banane plantain¹⁹. Enfin parce que la crise économique régionale et nationale, induite par celle du secteur café-cacao, a eu un effet déprimeur sur les marchés urbains du vivrier, où les prix sont restés à un niveau bas du fait du recours massif de l'État aux importations céréalières (Léonard, 1997c). Il est révélateur à cet égard que la dévaluation de 1994 n'ait pas eu sur ce secteur l'effet de stimulation durable que l'on en attendait : bien qu'elle ait été suivie du doublement des prix bord-champ du riz et du maïs, ces derniers ont souffert une dégradation régulière à partir de 1995

18. Un exemple extrême de cette situation est fourni par l'un des chefs historiques de la migration baoulé sur le front pionnier de Méadji, propriétaire d'un verger de 160 hectares, qui, en mars 1994, avait cédé pour deux ans l'usufruit d'une plantation de 4 hectares à l'un de ses métayers burkinabè, en paiement d'un prêt de 200 000 FCFA (l'équivalent d'une tonne de cacao marchand).

19. À propos des filières de commercialisation de la banane plantain dans la région de Méadji, J.-L. Chaléard (1996 : 596) situe la part du prix de détail à Abidjan revenant au producteur entre 10 % (en période de pleine production) et 29 % (en contre-saison) pour les années 1989 et 1990.

alors qu'ils demeuraient stables sur les marchés urbains ; en 1996, ils avaient retrouvé un niveau réel similaire à celui qu'ils avaient avant la dévaluation²⁰.

Dans ces conditions de prix, la production vivrière a été principalement l'objet de stratégies visant l'autosuffisance des exploitations, tant dans leur composante familiale que salariée : les surplus alimentaires ont été employés prioritairement comme argument pour capter de la main-d'œuvre en lui fournissant un complément de rémunération en nature, plutôt que pour obtenir une incertaine valorisation sur les marchés villageois ou urbains. Pour autant, le secteur vivrier des exploitations a vu son importance économique renforcée, ce qui s'est traduit dans l'ensemble des zones étudiées par une évolution des systèmes de production vers la polyculture et l'utilisation à cet effet de l'ensemble des espaces et des espèces vivrières disponibles (voir *infra*), quand la monospécialisation avait constitué leur orientation dominante.

Les tendances à la décapitalisation affectant le patrimoine productif des exploitations (plantations pérennes, matériel de traitement, aménagements fonciers) se sont également exprimées dans un autre secteur qui avait été l'objet privilégié des investissements familiaux : celui de l'éducation. Conjointement aux dépenses alimentaires (achats de viande et de poisson, voire de riz) et sociales (funérailles, mariages), le budget éducatif a été l'un des plus affectés par l'effondrement des revenus monétaires. Les planteurs ont ainsi concentré leurs investissements scolaires sur leurs descendants biologiques au détriment des enfants de leurs collatéraux, en même temps qu'ils recourraient plus fréquemment à la famille élargie pour transférer hors de l'exploitation une part des charges d'éducation : entre 1991 et 1993, la proportion d'enfants « confiés » dans les régions d'origine des migrants est ainsi passée de 19 à 23 %, le quart des ces enfants étant scolarisé à l'étranger (Guillaume et Vimard, 1997 : 324). Parallèlement, la participation des jeunes de 5 à 19 ans aux activités agricoles s'est accrue de 23 % en 1988 à 43 % en 1993 (*ibid.* : 329). Paradoxalement, c'est au niveau des exploitations les plus grandes, qui disposent a priori de la surface financière la plus large – mais aussi des charges structurelles les plus lourdes – que ce désengagement a été le plus manifeste : chez les grands planteurs baoulé, le taux de scolarisation a ainsi diminué de près de 20 % entre 1988 et 1993 (Balac, 1998 : 238).

20. Le kilogramme de riz paddy, dont le prix bord-champ était passé de 50 à 100 FCFA, puis à 120 FCFA à la fin de 1995, se vendait à 75 FCFA un an plus tard, alors que le riz blanc importé avait vu son prix de détail doubler, passant d'une fourchette de 100-125 FCFA selon la qualité à 240-300 FCFA (Oswald, 1998 : 182).

Une nouvelle hiérarchisation des ressources stratégiques : dissolution et reconstruction des rentes

L'une des conséquences les plus notables de la crise réside dans la réévaluation du caractère stratégique des ressources qui avaient orienté les comportements des acteurs de la dynamique pionnière. Les clientélismes politiques, qui s'étaient constitués autour des interventions administratives en faveur des migrants, notamment les Baoulé, afin de faciliter leur accès à la terre ou, plus rarement, aux crédits publics, ont ainsi subi une érosion notable avec l'amenuisement des ressources de l'État. En ce qui concerne l'appropriation foncière, les appuis administratifs sont devenus inutilement coûteux devant la virtuelle disparition des forêts dans le domaine rural et le virage adopté par l'État en matière de mise en défens de son propre domaine forestier. Le « capital politique » de certaines catégories de migrants acquiert ainsi une moindre importance – sauf à leur permettre d'échapper aux mesures d'expulsion qui touchent les occupants des forêts classées. La forêt elle-même, du fait de sa rareté – réelle ou construite via les « reclassements » et les projets de réhabilitation forestière –, cesse d'être une ressource stratégique de premier plan, mobilisable à une large échelle sociale.

D'autre part, le tarissement des canaux institutionnels de financement (agroindustries du secteur public, Banque Nationale de Développement Agricole, exportateurs et traitants du complexe café-cacao) à l'occasion de la crise des années 1989-93 s'est traduit par une forte constriction des flux de capital circulant dont bénéficiaient principalement les grands planteurs et les groupements coopératifs, en même temps que s'opérait une diversification des pratiques de crédit au niveau d'un nombre beaucoup plus large d'acteurs. Les prêts d'argent entre paysans sont devenus à la fois plus modestes, plus diffus et plus fréquents, qu'ils s'inscrivent dans le cadre des rapports entre autochtones et allochtones ou des relations existant entre les différents groupes allogènes. Cette recomposition des systèmes de crédit et des pratiques financières s'identifie avec l'émergence historique de la communauté burkinabè comme le principal foyer d'épargne du système agraire. Par l'intermédiaire de ses représentants dans chaque village, la « diaspora » burkinabè est en effet devenue, à l'occasion de la crise, le principal bailleur de fonds à l'échelle villageoise, faisant preuve de souplesse et d'une grande capacité à mobiliser l'épargne pour répondre à une demande diffuse mais très étendue. Cette capacité trouve une ample illustration dans le développement des pratiques de mise en gage de cacaoyères par certains planteurs, devenus débiteurs de leurs métayers et manœuvres burkinabè (voir ci-dessus).

Ce phénomène semble corrélé au développement et à la consolidation d'un groupe d'entrepreneurs burkinabè dont les activités reposent principa-

lement sur les organisations et les institutions propres à leur diaspora. Il s'agit de commerçants et de planteurs qui ont réinvesti les produits du boom pionnier dans l'achat de véhicules et le commerce de cacao et d'intrants, ainsi que dans d'autres négoce (matériel de construction, distribution de boissons). À l'occasion de la campagne de boycott du marché international du cacao menée par l'État ivoirien en 1988-89, qui désorganisa l'ensemble de la filière, ils ont su s'approprier de nouvelles parts de marché en s'appuyant sur leur diaspora et, surtout, en respectant leurs engagements vis à vis des planteurs et des exportateurs – quitte parfois à sacrifier une partie de leur fonds de commerce – quand leurs concurrents laissaient d'importants impayés (Léonard, 1997b). Leur activité permet aujourd'hui un accès relativement aisé au crédit à travers les canaux verticaux de contrôle social qui structurent la communauté burkinabè (représentants locaux de la diaspora, « grands frères », etc.), mais elle irrigue également les autres groupes ethniques. Elle constitue en tout état de cause l'un des éléments clé de la « montée en puissance » économique des Burkinabè au sein du système agraire en recomposition (voir la seconde partie de ce chapitre).

Parallèlement à l'émergence du crédit privé comme ressource stratégique, la constitution d'enjeux fonciers autour de milieux comme les friches courtes et les bas-fonds, qui avaient été initialement délaissés par les pionniers au profit de la forêt, constitue l'un des faits les plus notables des dynamiques contemporaines. Les stratégies d'occupation de l'espace disponible par les plantations pérennes ont conduit un grand nombre d'exploitations à une situation de déficit vivrier chronique, que la chute des prix du café et du cacao a rendu dramatique. Cette situation est d'autant plus sensible dans la région Sud-Ouest que les exploitations y sont généralement plus petites et plus spécialisées que dans les régions colonisées au cours des étapes antérieures de diffusion de l'économie de plantation : l'enquête menée par le CIRAD en 1993/94 dans l'Est, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest (Hanak-Freud et al., 2000 : 96) met ainsi en évidence une tendance à la diminution de la superficie des exploitations au fil de la dynamique pionnière (la moyenne passant de 19,8 à 17,6 et à 13,4 hectares) et, parallèlement, à l'augmentation de la surface relative allouée à la culture cacaoyère (61, 75 et 86 % respectivement) ; selon la même enquête, une exploitation sur cinq dans le Sud-Ouest ne dispose d'aucune réserve foncière (*ibid.* : 115). Il en résulte une demande structurelle importante pour des terres dont le potentiel agricole apparaît en première analyse limité par le faible développement du recrû ou par le niveau de la nappe phréatique, mais dont l'utilisation est devenue essentielle pour la production vivrière à l'échelle régionale. La figure 3 et le tableau suivant montrent par ailleurs l'inégale distribution de ces terres entre les différents groupes protagonistes.

Tableau 3. Répartition des surfaces plantées et des réserves foncières au sein des différents groupes

Groupe et contexte	% échantillon	Sup. groupe /sup. totale	Sup. moyenne /U.P.	Sup. plantée* /surface groupe	Réserves foncières** /surface groupe	Réserves groupe /total réserves
Autochtones (85 expl.)	13,8 %	15,45 %	12,2 has	37,6 %	56,4 %	30,7 %
Allochtones zone ancienne (110 expl.)	17,9 %	18,65 %	11,25 has	64,4 %	32,6 %	21,4 %
Baoulé en zone pionnière (227 expl.)	36,9 %	41,20 %	12,3 has	79,8 %	21,4 %	31,1 %
Burkinabè en zone pionnière (193 expl.)	31,4 %	24,70 %	7,85 has	72,5 %	18,4 %	16,8 %
Ensemble (615 expl.)	100 %	—	10,9 has	62,9 %	28,9 %	—

Source : Enquêtes 1993-94.

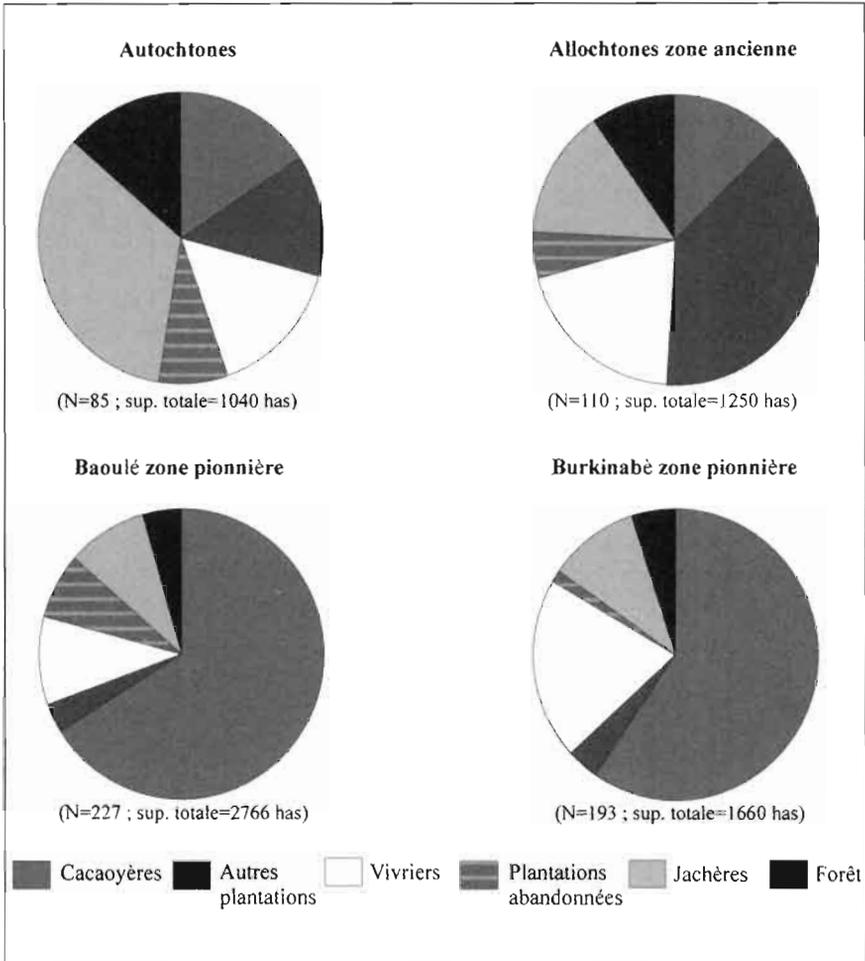
* Inclut les surfaces en plantation abandonnées

** Plantations abandonnées, jachères et forêts

Au niveau de l'échantillon enquêté, les 85 exploitations autochtones apparaissent ainsi dotées de réserves foncières équivalentes à celles dont disposent les 227 producteurs baoulé et deux fois supérieures à celles des 193 paysans d'origine burkinabè ; la superficie disponible dépasse en moyenne 7 hectares sur les exploitations autochtones, contre 2,25 pour les Baoulé et 1,3 hectares pour les Burkinabè, le rapport entre la surface des réserves foncières et celle cultivée annuellement pour la production vivrière s'établissant respectivement à 4, 1,7 et 0,7 hectares. Ces chiffres, dont la valeur est indicative et masque d'importantes disparités au sein de chaque groupe, notamment entre les jeunes exploitants et leurs aînés, mettent cependant en évidence la situation de blocage à laquelle de nombreux paysans doivent faire face, les jachères et les bas-fonds disponibles ne leur permettant pas de conduire de façon autonome des cycles culture-jachère de trois ans, que l'on peut considérer comme nécessaires à la reconstitution de la fertilité et à la stabilité du couvert végétal de *Chromolaena odorata* : les exploitations burkinabè, prises dans leur ensemble, se trouveraient même dans l'obligation d'adopter des systèmes de culture continue si elles ne pouvaient avoir recours aux locations de terres.

La location de jachères ou de bas-fonds, pour un cycle de culture, est devenue une pratique généralisée depuis la fin des années 1980, les chefs de lignage et les aînés autochtones en étant les principaux bénéficiaires et les colons burkinabè – mais aussi, dans une certaine mesure, les Baoulé – les principaux acteurs. Initialement, les paiements étaient effectués en nature, sous la forme de deux à trois sacs de riz ou de maïs par hectare et

Figure 3. Utilisation des ressources foncières par les différents groupes d'acteurs



pour chaque cycle de culture. Au début des années 1990, le loyer des terres s'était cependant monétarisé dans presque toutes les zones, les tarifs souffrant une standardisation remarquable au niveau des petites régions : de 5 000 FCFA par hectare et par cycle en 1992 ils ont augmenté à 10 000 FCFA après la dévaluation de 1994. L'accroissement continu du coût des locations, reflet de celui de la demande en terres, conduit de nombreux paysans, en particulier les Burkinabè, à en réaliser le paiement par un transfert de travail, à travers le sarclage d'une plantation ou le défrichage d'une jachère ; compte tenu des tarifs pratiqués dans le cadre des contrats à la tâche (de 12 à 15 000 FCFA), ce type de paiement s'avère avantageux pour le détenteur des terres, en même temps qu'il permet au locataire d'éviter de solliciter une trésorerie souvent inexistante.

Lorsqu'elles concernent des forêts secondaires (recrûs de 12 à 20 ans) ou des plantations âgées, les cessions temporaires de terres pour la production vivrière ont souvent pour objectif, de la part du bailleur, de préparer la régénération ou la mise en place d'un verger. On observe alors l'élaboration d'arrangements contractuels de plus longue durée, dont le contenu pratique souffre une large variabilité, mais qui visent de manière générale à la captation d'un surtravail plus important en échange de l'usage d'une terre dont le potentiel agronomique est supérieur à celui des jeunes jachères. Au niveau du village de Lobakuya, et sans prétendre à l'exhaustivité, trois transactions de ce type ont été recensées :

- La première concerne la cession d'un hectare de forêt secondaire (15 ans de recrû) par un autochtone bakwé à un migrant mossi pour que ce dernier y pratique le système de culture pionnier « traditionnel » associant l'igname à la banane plantain et au cacao – en semis direct ; au terme de la première année, l'allochtone y récolte l'igname et laisse la production de banane et les jeunes cacaoyers à la disposition du propriétaire.

- Dans un second cas, une caféière de deux hectares est transférée par un vieux planteur autochtone à un manœuvre burkinabè, qui doit en effectuer le recépage et l'entretien pendant deux ans, en contrepartie de la possibilité d'y réaliser des cultures vivrières (maïs et manioc) et de commercialiser pour son compte la première récolte de café ; au terme de ces deux années, la caféière régénérée est restituée à son propriétaire.

- Le troisième cas diffère sensiblement des deux précédents puisqu'il conduit à un transfert définitif de propriété. Il concerne une femme bakwé, veuve et dépourvue de main-d'œuvre familiale, qui cède une jachère de 6 ans à un migrant dyula, originaire du nord de la Côte d'Ivoire. Après que celui-ci ait effectué le défrichage et le nettoyage de la parcelle, la femme y réalise la culture du riz, puis un cycle ultérieur de manioc et de banane plantain ; parallèlement, l'allochtone y plante des pieds de cacao et effectue les entretiens nécessaires aux différentes cultures. La femme bénéficie de la totalité de la production vivrière pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la levée de la récolte de manioc, à l'issue de laquelle l'allogène prend définitivement possession de la parcelle.

Le blocage foncier favorise donc une réactualisation des termes de l'échange terre-travail en faveur des propriétaires. Cette réactualisation concerne au premier chef des milieux de moindre potentiel agronomique (jachères, vieilles plantations, forêts secondaires) qui avaient jusqu'alors été placés en marge du cadre général d'opération de ces formes d'échanges. Mais elle s'exprime également au niveau des transactions concernant les derniers lambeaux de forêt primaire disponibles des terroirs autochtones. On observe ainsi la diffusion d'une innovation institutionnelle qui reprend certaines composantes des contrats de *dibi-madibi*

en vigueur au Togo ou dans l'est ghanéen au cours de la phase pionnière (Antheaume, 1981 ; Quesnel et Vimard, 1987). Ces arrangements, qui visent à échanger une surface de forêt contre la réalisation d'une plantation, sont apparus au milieu des années 1980 dans la zone de Tuih et en pays kodia, où deux hectares de forêt étaient cédés à des pionniers baoulé en contrepartie de la mise en place d'une cacaoyère d'un hectare sur un terrain dissocié du précédent ; devant le mauvais entretien et la mortalité élevée des jeunes plantations, le contenu de ces contrats a évolué en intégrant des conditionnalités beaucoup plus contraignantes pour l'acquéreur : dans des villages tels que Inahiri, Lobakuya, Gréguibré ou Gabiadji, ils mettent désormais en jeu des surfaces de 2 à 4 hectares de forêt primaire, où l'acquéreur doit assurer l'ensemble des travaux de défrichage, buttage, plantation des vivriers et des cacaoyers, ainsi que leur entretien durant une période de quatre à cinq ans, nécessaire à l'entrée en pleine production du verger ; au cours de cet intervalle, la production vivrière peut être partagée suivant des modalités variables entre les deux parties. Au terme du contrat, le verger est divisé en deux parcelles d'égale superficie, suivant des critères qui relèvent du seul bailleur des terres, l'ensemble de la plantation pouvant être soustraite à l'allogène en cas de mortalité des cacaoyers imputable à l'insuffisance de ses travaux d'entretien. Désormais, ces contrats sont établis par écrit, signés par les deux parties et validés par les autorités traditionnelles (chef de village autochtone et représentant de la communauté dont ressort l'acquéreur), de façon à constituer un recours possible auprès de l'administration en cas de litige.

Selon les témoignages recueillis, de tels contrats seraient à l'origine de la réalisation d'une quarantaine d'hectares de plantation cacaoyère, par une vingtaine d'allochtones burkinabè et baoulé, pour le seul village de Gabiadji entre 1990 et 1993. Il est significatif que ces arrangements, caractéristiques de la dynamique pionnière au Togo et au Ghana, n'aient pu émerger dans le contexte ivoirien qu'à partir d'une situation de blocage foncier et de quasi-disparition des disponibilités forestières d'une part, et d'affaiblissement de l'État d'autre part.

Il reste que le foisonnement des arrangements et des contrats relatifs aux transferts de terre, que ceux-ci soient temporaires ou définitifs, qu'ils impliquent ou non la réalisation d'une plantation pour le compte du propriétaire, correspondent à la construction de rentes foncières, pour la première fois dans l'histoire des sociétés agraires du Bas-Sassandra. Dans le cas des locations de friches, le coût standard de 10 000 FCFA par cycle de culture représente, à raison de deux cycles annuels et deux à trois ans de recrû, un revenu annuel de 5 à 7 000 FCFA par hectare, soit 10 à 12 % de la valeur marchande d'une jeune jachère, un rendement monétaire supérieur à celui que peuvent fournir des placements financiers dans les

banques de la région²¹. Si l'on considère les arrangements en dibi-madibi, les charges de mise en place d'un verger transférées au demandeur de terre représentaient, en 1995, un coût de 150 à 175 000 FCFA, soit un niveau très supérieur au prix de l'hectare de forêt cédé en contrepartie (100 000 FCFA). Il y a bien dans ce cas création d'une rente foncière sur le long terme (celui de la durée de vie productive du nouveau verger), le surtravail capté lors de la transaction permettant au propriétaire foncier de s'approprier un revenu annuel équivalent à la différence entre la valeur de la production cacaoyère et le coût des opérations d'entretien et de récolte.

Parallèlement à l'émergence de ces rentes foncières se dessine toutefois une tendance à la réduction des redevances réclamées par les « tuteurs » autochtones à « leurs étrangers », ces derniers mettant de plus en plus fréquemment en avant l'argument de la crise économique et/ou du décès du bailleur de terre pour s'y soustraire (Chauveau, 1997). Les transferts financiers autour du foncier tendent ainsi à se dépersonnaliser pour acquérir un contenu marchand revendiqué par l'ensemble des parties. Cette évolution n'exclut pas pour autant la création de nouveaux rapports de tutorat, en particulier lorsqu'un transfert définitif de propriété est en cause, mais aussi dans le cadre des locations de jachères, dans la mesure où la rareté relative de ces terres conduit les demandeurs à se soumettre à des relations de type clientéliste vis à vis de ceux qui en disposent en abondance (*ibid.*).

La construction de rentes foncières, dont les aînés autochtones sont les principaux bénéficiaires et les Burkinabè les principaux contributeurs, transcende cependant largement le champ des relations intercommunautaires pour investir les relations intra-familiales, en particulier au sein de la société autochtone. L'émergence d'enjeux fonciers autour des friches courtes et des bas-fonds fournit en effet l'occasion de réintroduire l'organisation lignagère – et les aînés qui sont les dépositaires de ces terres – dans la gestion des rentes dérivant de leur exploitation. De façon transverse aux différents groupes socioculturels, le processus de construction de rentes foncières marque ainsi l'évolution des rapports entre générations, au niveau du segment de lignage ou du groupe domestique. Comme le souligne F. Ruf (1994) au sujet du département d'Abengourou (Est de la zone forestière), et en contraste avec la situation qui prévalait au cours

21. On voit bien que la diffusion de la végétation de *Chromolaena odorata*, au-delà des problèmes qu'elle pose en termes de baisse de la productivité du travail agricole, constitue un élément central de la formation de ces rentes foncières, en permettant le raccourcissement des cycles d'exploitation des terres sans effondrement de la fertilité. À cet égard, il est pertinent d'envisager la constitution, en cours, d'une « rente différentielle-*C. odorata* », susceptible de se substituer partiellement à la rente différentielle-forêt ; on mesure d'autre part l'importance du maintien de cette végétation aux dépens des formations de savane pour la formation du revenu des ménages, qu'ils se trouvent en situation de demandeurs ou de bailleurs de terre.

de la phase pionnière, le contrôle de la ressource foncière redevient l'apanage des aînés, qu'il s'agisse des chefs de lignage autochtones ou des anciens pionniers : les jeunes se trouvent dans une position de demandeurs de terre analogue à celle des migrants de la période précédente, mais leurs aînés bénéficient d'un rapport de forces dans les négociations relatives à l'échange terre-travail incomparablement plus favorable qu'au cours des décennies antérieures.

La réintroduction des rapports intergénérationnels dans le jeu foncier a pour corollaire le développement de la compétition et des clientélismes intra-familiaux autour des cessions entre vifs et de l'application des règles d'héritages. Ces clientélismes se manifestent en particulier à travers les procédures de construction de droits dérivant de l'usage, de l'aménagement ou de l'entretien (régénération/replantation des vergers) du capital foncier de chaque exploitation. La partie suivante nous fournira l'occasion de développer largement ce thème.

Vers une stabilisation sous contraintes de la société pionnière ?

Nous verrons dans cette partie comment, de façon transverse à l'ensemble des groupes socioculturels en présence, les stratégies menées par les différentes catégories d'acteurs (aînés et cadets, détenteurs et demandeurs de terres) dans le but d'amortir les crises et d'« internaliser » les chocs externes contribuent à la densification des rapports clientélistes et à leur diffusion au sein de la sphère domestique. Ces processus de clientélisation ou de consolidation des clientèles existantes sont alimentés par une série d'innovations techniques qui sont elles-mêmes autant d'ajustements à la raréfaction et à l'appauvrissement des ressources. Ces innovations constituent aujourd'hui l'une des clés de la stabilisation des systèmes et des rapports de production dans la phase actuelle de transition d'une « économie de la frontière », fondée largement sur l'exploitation minière de la « rente forestière », vers une économie post-pionnière, affranchie de sa dépendance vis à vis du milieu forestier et de l'accès ouvert à ses ressources.

Innovations techniques et dynamiques institutionnelles : les ajustements des dispositifs de contrôle social

La dynamique des innovations et de leur diffusion se structure autour de deux objectifs : d'une part stabiliser les niveaux de productivité agri-

cole et sécuriser l'approvisionnement vivrier en préservant le capital-plantation construit, si l'on dispose d'un tel capital ; et d'autre part intégrer de nouvelles formes de valorisation économique du milieu, sans avoir à opérer un bouleversement de l'organisation sociale et productive, c'est à dire en maintenant autant que possible les rapports sociaux existant au niveau de l'exploitation et/ou de la famille.

- Stabiliser les systèmes de production et gérer l'appauvrissement du milieu cultivé²²

Une première série d'innovations concerne l'adaptation des systèmes d'approvisionnement vivrier à la réduction du potentiel agronomique du milieu. Cette « gestion de l'appauvrissement » conduit à intensifier l'utilisation des jachères et des bas-fonds d'une part, à utiliser pour la production alimentaire les espaces disponibles dans les plantations pérennes, via la culture d'espèces ombrophiles et d'arbres fruitiers, d'autre part. L'évolution la plus marquante réside dans le fait que la jachère est de moins en moins pratiquée dans le but d'éliminer les adventices pour devenir un itinéraire destiné en priorité à restaurer la fertilité, grâce précisément à une bonne gestion des « mauvaises herbes ». On assiste ainsi à une évolution des techniques, qui intègrent *C. odorata* comme un élément central de la dynamique de fertilité.

En première analyse, les plantes exigeantes quant à la qualité des sols (bananes, taro) tendent à être évincées des systèmes de culture. Le riz pluvial se maintient lorsqu'il est possible de conserver des temps de recrû dépassant 4 à 5 ans, période nécessaire à la reconstitution d'une biomasse permettant la fertilisation du riz par le seul brûlis (de Rouw, 1993). En dessous de ce seuil, la culture du riz se déplace vers les bas-fonds (voir *infra*). Lorsque les contraintes foncières imposent des délais de recrû plus courts, des rotations du type igname (8 mois) – maïs (3 à 4 mois) – jachère (deux à trois ans) sont adoptées par les paysans originaires des zones de savane, ainsi que par un nombre croissant de jeunes autochtones. Ce système permet de bénéficier du travail du sol réalisé lors du déterrage de l'igname pour semer le maïs dans des conditions de concurrence favorable par rapport aux adventices.

À un degré supérieur de pression foncière, on observe la diffusion de vivriers résistants à la baisse de la fertilité et de la pluviométrie : les variétés de riz et d'igname cultivées auparavant (les riz de 6 mois en particulier) sont remplacées par des variétés de cycle court, dont le potentiel est moindre, mais qui sont moins vulnérables à l'allongement de la petite

22. Nous reprenons ici des éléments de réflexion déjà présentés dans un article antérieur (Léonard et Oswald, 1996).

saison sèche. Les cultures de maïs et de manioc sont au centre des innovations et des stratégies d'autosuffisance, malgré leur faible valorisation culturelle et commerciale. La durée réduite du cycle végétatif du maïs (3 mois) permet notamment d'intercaler deux cultures de part et d'autre de la petite saison sèche. Le manioc est pour sa part la culture des sols pauvres par excellence : planté après la récolte du vivrier principal (riz, igname ou maïs), sa production de tubercules, organes de stockage, lui permet de résister aux périodes sèches et de pourvoir aux besoins familiaux en temps de soudure. La diffusion de cultures légumineuses (haricot et surtout arachide) en rotation avec le vivrier principal peut également être considérée comme une adaptation à la diminution de la fertilité.

L'allongement global de la durée de mise en culture (succession rapprochée de cycles courts) pose cependant des problèmes de maintien de la fertilité, en particulier au regard de la stabilité du peuplement de *C. odorata*. Les groupes sociaux les plus concernés (les Burkinabè en particulier) y répondent par une évolution des techniques de sarclage et le remplacement du travail à la daba (pourtant importé des régions de savane) par un désherbage à la machette, qui allie les avantages de rapidité (en réponse à une levée plus massive d'adventices) à celle d'un « paillage » (qui limite les pertes hydriques) et favorise une restauration plus rapide du recrû. De même, lorsque la durée du recrû devient inférieure à un an, on observe la suppression du brûlis dans la préparation du terrain. Même si la raison invoquée par les paysans est la mauvaise combustibilité d'une friche trop maigre, cette technique contribue à maintenir le potentiel de recrû de *Chromolaena* et évite la savanisation de la parcelle.

Cette évolution des pratiques culturelles démontre bien que *Chromolaena odorata* est désormais gérée comme un facteur essentiel de restauration de la fertilité par les acteurs dont l'accès au foncier est limité : il ne s'agit pas de l'éradiquer mais bien d'en maîtriser le développement, de façon à permettre la réussite de la culture tout en assurant la production ultérieure d'une biomasse maximale compte tenu des délais de recrû qu'impose la pression foncière. Une telle gestion implique la multiplication des travaux de sarclage et un surcroît de travail que de nombreux producteurs ne peuvent assumer.

Des innovations notables ont également lieu hors des milieux envahis par *C. odorata*. La première concerne le développement des cultures vivrières dans les plantations matures, à travers la diffusion de vivriers d'ombrage, comme le taro *macabo* et une variété d'igname d'origine ghanéenne, le cocoa-asye (« sous le cacao » en ashanti), dont la culture s'est généralisée en quelques années à l'ensemble de l'ouest forestier et qui peut fournir de nos jours plus de la moitié de l'alimentation sur certaines exploitations. Les variétés traditionnelles d'igname, le manioc et la banane plantain sont, elles, cultivées dans les trous des vergers, là où les

cacaoyers ont dépéri ; elles sont généralement associées aux tentatives de replantation de jeunes cacaoyers.

En matière de production vivrière, l'évolution la plus marquante concerne cependant la mise en valeur systématique des bas-fonds, qui avaient été délaissés lors de la phase pionnière en raison de leur inaptitude à la culture cacaoyère. De nos jours, ces terrains sont le milieu privilégié de culture du riz, en particulier pour les variétés longues dont ils garantissent l'alimentation hydrique. La disponibilité en eau permet également d'y entreprendre un second cycle de culture céréalière – généralement du maïs. Mais même si les rythmes d'exploitation des bas-fonds sont plus élevés que sur les jachères, le passage à une exploitation continue y est limité par des contraintes de fertilité et par le développement rapide des graminées adventices. Des réponses techniques sont localement apportées, comme les apports de pailles et de son de riz, qui sont ensuite enfouis lors du labour, ou les désherbages sélectifs, préservant certaines plantes (Marantacées) pour « fermer » le milieu aux graminées (de Rouw, 1993). La stabilité de ces systèmes de culture est cependant incertaine. À terme, l'exploitation intensive des bas-fonds passe par un aménagement permettant de contrôler les mouvements de la nappe et de limiter la levée des adventices par l'inondation (aplanissement, construction de diguettes et de canaux). Des systèmes rizicoles intensifs peuvent ainsi être observés sur les bas-fonds aménagés par l'État dans les années 1970 à proximité de la ville de Sassandra ; ils sont mis en œuvre par des paysans disposant d'une bonne maîtrise des techniques de culture irriguée, généralement membres du groupe Mandé, qu'ils soient Ivoiriens ou, plus souvent, Maliens et Guinéens.

Dans le domaine des cultures pérennes, et devant les difficultés techniques qui s'opposent au renouvellement des plantations cacaoyères en l'absence de végétation forestière, les innovations sont avant tout orientées par le souci de stabiliser le « milieu cacaoyer ». Dans la majorité des cas, il s'agit d'entretenir le potentiel de la plantation à un niveau considéré comme minimum, malgré la baisse tendancielle des rendements : les déchets de l'écabossage de la récolte sont ainsi parfois dispersés aux pieds des cacaoyers, sous forme d'engrais organique (Oswald, 1998 : 216) ; d'autre part, les clairières qui se sont développées avec la mort des cacaoyers sont systématiquement replantées avec des pieds de cacao ou de café, mais aussi avec des arbustes à fonction utilitaire (fruitiers, palmiers, kolatiers, plantes médicinales). Cette diversification va à l'encontre des techniques de plantation monospécifique, en plein soleil, qui ont caractérisé la phase pionnière. Tout se passe comme si les paysans revenaient partiellement à l'ancien système de plantation sous ombrage, dont la longévité est reconnue. Cette évolution correspond largement à la nécessité de s'autosuffire et d'accroître la productivité du travail d'entre-

tien des plantations. Mais, conjointement au développement des cultures vivrières sous ombrage ou arborées (arbre à pain), elle correspond à une transition de la culture cacaoyère pure vers un système diversifié, exploitant plusieurs strates de végétation, qui se rapproche de pratiques agroforestières où les cacaoyers restent dominants.

Chez les producteurs qui disposent de surfaces importantes (lignages autochtones majeurs, héritiers des premiers pionniers), une évolution semblable se dessine à travers la mise en œuvre de stratégies de reconstitution de la rente différentielle-forêt : lorsque leurs droits fonciers sont clairement établis, une partie des terres est mise en défens et placée hors de la sole vivrière, de façon à reconstituer une forêt secondaire (Léonard et Oswald, 1995). Avec le même objectif, certains planteurs favorisent également la restauration d'un couvert d'essences forestières (*akpi, yenglé, fromager, framiré, fraké, palmiers*) dans les parties les moins productives de leurs plantations, qui évoluent ainsi vers une formation agroforestière.

- Stabiliser l'organisation sociale par de nouvelles activités : l'« innovation-cannabis » en relais de la rente forestière

En ce qui concerne la mise en œuvre de nouvelles activités, l'épuisement de la frontière agricole et la crise cacaoyère ont encouragé, depuis la fin des années 1980, l'expression de multiples initiatives paysannes. Celles-ci ont concerné essentiellement des productions à valeur pondérale élevée, qui permettent de surmonter les coûts de transaction et d'évacuation inhérents à la mise en marché dans les situations d'enclavement qui caractérisent les anciennes zones de frontière. Nous traiterons ici de deux types d'initiatives permettant la création d'une valeur ajoutée élevée sur de petites surfaces.

La première concerne la mise en valeur intensive des bas-fonds, via leur aménagement et la mise en rapport avec les marchés urbains. À proximité des principaux bourgs villageois, mais aussi le long des axes routiers (pistes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota, route « côtière »), des tentatives d'aménagement (réalisation de planches et de puisards pour la culture maraîchère ou de bassins piscicoles), pour la plupart spontanées et portant sur de très petites surfaces, sont ainsi observables (Léonard, 1997a). Elles reposent généralement sur l'existence de marchés de proximité ou sur l'intervention de commerçants qui font l'avance aux paysans d'une partie des coûts de mise en œuvre de ces activités (fourniture des semences légumières et des engrais dans le cas des productions maraîchères). Ces systèmes de production procurent généralement une bonne rémunération pour qui est capable d'effectuer un travail d'aménagement et/ou de mise en valeur intense. Mais leur développe-

ment et leur stabilisation se trouvent fortement conditionnés par la demande émanant des marchés de proximité ou d'un interlocuteur commercial unique²³, par le savoir-faire technique qu'ils requièrent et, surtout, par l'instabilité qui entoure les conditions d'accès au foncier des bas-fonds par les acteurs qui sont le mieux à même d'y entreprendre ces types d'activités.

L'aménagement des bas-fonds est en effet soumis à de fortes limitations, liées au fait que la propriété foncière de ces terrains et la capacité à en exploiter le potentiel productif – par la maîtrise technique et celle de la force de travail – sont rarement réunies par les mêmes acteurs. La plupart des bas-fonds étant restés en marge du marché foncier au cours de la phase pionnière, ils fournissent aujourd'hui une composante majeure des rentes foncières dont bénéficient les aînés autochtones. Ces conditions et la spéculation qu'elles favorisent représentent un blocage à la réalisation des aménagements de grande taille que requiert, par exemple, la pisciculture. Ce blocage concerne aussi bien les paysans immigrés que les cadets autochtones, dont le travail d'aménagement peut légitimer des revendications ultérieures sur la partie du patrimoine lignager concernée et encourt de ce fait l'opposition fréquente des autres membres du lignage. Les investissements sont ainsi souvent limités à ceux qu'il est possible de rentabiliser sur un cycle de location, comme ceux que requiert la culture maraîchère en planches.

Au regard de l'instabilité et des risques économiques que les tentatives d'intensification sur bas-fonds font peser sur les paysans, l'engagement dans des activités illicites, comme la culture du cannabis, présente de nombreux avantages, dont la sécurité n'est, paradoxalement, pas le moindre. Bien qu'elle ait localement fait l'objet d'un usage domestique dès les années 1950, au contact forêt-savane ou dans la zone littorale, la culture du cannabis n'a réellement diffusé en zone forestière ivoirienne qu'à la fin des années 1980. La quasi-totalité (92 %) des producteurs de marijuana rencontrés l'ont expérimentée après l'effondrement des prix du café et du cacao en 1988/89²⁴. Il s'agit d'un phénomène aussi généralisé que rapide puisque, malgré le caractère cosmopolite de la population, presque tous les groupes socioculturels apparaissent impliqués, à des

23. Le bas-fond attenant au campement de Leledougou, situé sur la route côtière aux limites des sous-préfectures de Fresco et de Sassandra, présentait ainsi un aspect de mise en valeur intense au printemps 1992 ; un an plus tard, suite aux impayés laissés par le commerçant abidjanais qui y avait fait la promotion des cultures légumières, seuls quelques hectare y avaient été préparés pour la culture du riz.

24. Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête menée en 1994 et 1995 auprès de 41 producteurs de marijuana de la région Sud-Ouest et ont été exposés en détail dans deux travaux antérieurs (Léonard, 1995 et 1998).

degrés divers, dans ce trafic. La recherche de revenus alternatifs à ceux du cacao et la nécessité pour de nombreux jeunes d'assurer leur avenir sur des surfaces réduites et des sols appauvris apparaissent ainsi comme les principaux moteurs de sa diffusion. Son essor ne peut toutefois être dissocié de l'accroissement de la demande locale : au plus fort de la crise, la consommation de stupéfiants, amphétamines en premier lieu, mais aussi marihuana, a été adoptée par certains comme un moyen de compenser les départs de travailleurs salariés en augmentant la durée quotidienne du travail.

Les structures sociales et foncières, ainsi que les réseaux marchands qui s'étaient constitués sur la frontière agricole ont représenté un support puissant de cette diffusion. D'une part, l'individualisation du foncier et l'affaiblissement des allégeances clientélistes au fur et à mesure du vieillissement de la société pionnière ont fortement érodé les formes traditionnelles de contrôle social. Le trafic a d'autre part pu se greffer sur un réseau dense de commerçants et de transporteurs mis à mal par la crise du secteur café-cacao : de par les volumes considérables échangés et la fréquence des convois, il a constitué un support idéal pour le commerce du cannabis. L'évolution du couvert végétal au profit des cacaoyères et des jachères à *Chromolaena odorata* a enfin représenté un facteur de poids dans le développement des cultures illicites : *C. odorata* tend à former un fourré dense et impénétrable qui dissimule parfaitement les cultures aux regards indiscrets ; une trouée effectuée dans une plantation cacaoyère à plus d'une trentaine de mètres d'un chemin est de même pratiquement invisible. Ainsi, en dépit de l'accroissement des densités de population, la réduction des surfaces à la disposition des jeunes paysans n'a pas constitué un obstacle au développement des cultures clandestines.

Le trafic de la marihuana s'est ainsi inséré dans les stratégies de diversification ou de reconversion développées par l'ensemble des acteurs de la filière cacao. Ce contexte particulier, mais aussi la « rente de situation » dont bénéficie la Côte d'Ivoire dans ses relations avec les pays occidentaux et les bailleurs de fonds, peuvent expliquer la faiblesse de la répression au moment de l'enquête (1995). La petite paysannerie bénéficiait alors d'un accès relativement aisé au trafic, qui contrastait avec les structures coercitives dominant cette activité en Amérique latine par exemple.

La culture du cannabis concerne majoritairement des personnes dont l'accès au foncier est fortement restreint, voire apparemment bloqué : la moitié des producteurs de marihuana enquêtés pratiquaient cette culture en tant que contractuels sur l'exploitation d'un proche, parent, membre de leur clan ou originaire de la même petite région. Ils ignoraient qui en était le commanditaire et quels en étaient les profits réels, mais déclaraient bénéficier d'une efficace protection vis à vis des forces de l'ordre. Leur rémunération était souvent différée pendant plusieurs saisons, jusqu'à ce

que leur employeur leur cède un lopin de forêt, une plantation, un petit commerce ou un taxi collectif, en une sorte de reproduction des modalités de fixation et de rémunération de la main-d'œuvre propres au rapport « petit frère-grand frère » instauré durant la phase pionnière (voir *infra*). La rémunération de ces manœuvres répondait à des normes relativement respectées qui attribuaient une valeur de 300 000 à 350 000 FCFA pour la culture de 625 à 1 000 m² (l'unité de référence étant un carré dont les côtés varient de 25 à 35 m) et pour chacun des deux à trois cycles de culture pratiqués dans l'année.

L'autre moitié des producteurs de marihuana était majoritairement composée de paysans qui avaient un accès (limité) à la terre, parfois même à une petite plantation, mais qui se trouvaient en situation de blocage foncier : 20 % d'entre eux n'avaient pas de plantation et la moitié disposait d'un verger de moins de 3 hectares. Certains, dont l'assise sociale au sein du village était particulièrement précaire, étaient amenés à se placer sous la protection d'un gros producteur de marihuana, dans des conditions de subordination similaires à celles qui prévalaient pour les paysans sans terre. La majorité bénéficiait cependant d'un accès plus favorable au marché : leur récolte n'était pas vendue au forfait mais en fonction de son volume. L'association avec un intermédiaire restait toutefois de rigueur afin de s'assurer de la commercialisation rapide et complète de la récolte et pour bénéficier d'une protection sûre. Comme dans le cas précédent, le commanditaire fournissait les semences et garantissait le prix d'achat. La valeur bord-champ d'un sac rempli de 20 à 25 kg de feuilles séchées s'établissait autour de 150 000 à 200 000 FCFA et le produit brut obtenu sur 0,1 hectare, équivalant à la production de 8 à 12 sacs, variait entre 1,5 et 2 millions de FCFA.

Une minorité de producteurs (environ 15 % des personnes interrogées) parvenait à vendre au détail une partie de sa récolte sur les marchés de proximité qui se sont considérablement développés avec la crise. Ces producteurs « indépendants » étaient amenés à prendre en charge les fonctions assumées par les commanditaires dans les cas précédents, en particulier l'achat de protections qui pouvait absorber une grosse partie de leur revenu²⁵. En fait, la récolte était rarement vendue au détail dans sa totalité, mais plutôt à des dealers locaux ou à des boutiquiers qui remplissaient cette fonction dans les différents villages. Un sac de 20-25 kg de marihuana leur rapportait en moyenne 500 000 FCFA, et la culture de 0,1 hectare entre 3 et 5 millions de FCFA.

25. Selon le témoignage d'un producteur, ces frais représenteraient jusqu'à 50 % du produit brut.

De tels niveaux de rémunération sont bien sûr de nature à bouleverser les conditions de reproduction de la société agraire : en 1995, il suffisait de vendre un sac et demi de marihuana, soit la production de 150 m² environ, pour couvrir les besoins de base d'une famille ; la production de 0,1 ha vendue « au sac » procurait, sur deux cycles de culture, un revenu annuel de 3 à 4 millions de FCFA, soit la valeur de 10 à 13 tonnes de cacao, le produit d'une plantation d'une trentaine d'hectares exploitée en faire-valoir direct, grâce à une dizaine de travailleurs, ou de plus de 40 ha confiés en métayage. Les revenus annuels générés par le cannabis se situaient en moyenne à 4 500 000 FCFA (de 700 000 F pour les producteurs rémunérés par unité de surface à 9 000 000 FCFA si le chanvre est vendu au détail), soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière (Léonard, 1998).

L'impact potentiel du cannabis est d'autant plus fort que cette culture s'insère dans les systèmes de production sans concurrencer les autres activités agricoles, ni dans l'occupation de l'espace, ni dans l'organisation du travail. Les cultures licites, qu'il s'agisse du café et du cacao ou des productions vivrières, demeurent des façades indispensables pour justifier un enrichissement vis-à-vis de la communauté villageoise. En raison des petites surfaces occupées par les plantations de cannabis et de la nécessité de maintenir une discrétion absolue, les travaux y sont par ailleurs réalisés en fin de journée, lorsque les propriétaires des parcelles voisines sont déjà retournés au village. Le coût d'opportunité du travail consacré aux cultures illicites est donc très faible et ne pénalise pas les autres productions.

Les synergies apparaissent particulièrement fortes entre le cannabis et la culture cacaoyère. Alors que renouvellement des vergers cacaoyers exige une injection de capital et de travail que peu de cadets sociaux sont en mesure de fournir, la plantation (ou la replantation) procure en retour une excellente valorisation des revenus illicites, dans la mesure où elle fournit une base foncière et un paravent économique nécessaires à la poursuite de cette activité. Ainsi, même si les paysans interrogés orientaient plutôt leurs investissements vers le secteur tertiaire (transport, immobilier, commerce), notamment parce qu'il leur apparaissait plus facile de les rentabiliser à distance de la société villageoise, près du tiers d'entre eux avait acquis une plantation ou un îlot de forêt grâce aux revenus du cannabis.

Plus largement, la production de marihuana apparaît soutenir une économie régionale gravement affectée par la crise. Tous les producteurs interrogés avaient ainsi réinvesti une grande partie de leurs profits dans le tissu économique de la région : dans l'immobilier urbain (immeubles de rapport et hôtellerie) pour 32 % d'entre eux, le commerce (épiceries, collecte de café et de cacao, vente en gros de riz) dans 29 % des cas et les

transports (taxis urbains et taxis-brousse, véhicules de collecte du cacao) pour 45 %²⁶. Si bon nombre de ces investissements visaient la création de rentes immobilières, une part significative participait du développement économique, comme la construction ou le rachat d'hôtels, l'acquisition de taxis-brousse, l'achat de plantations ou l'installation de commerces ayant pour objet l'achat et la vente de produits agricoles. La fréquence des investissements dans le commerce de cacao ou de café n'est pas fortuite : si l'on excepte la distribution de marijuana et d'amphétamines à l'intention des manœuvres et des petits paysans de la région, les principaux réseaux de portée nationale s'identifient avec les circuits de commerce du café et du cacao²⁷ (Léonard, 1998).

Quel est le poids de l'économie du cannabis ? Pour l'ensemble de la région Sud-Ouest, un intermédiaire d'un grand centre de transit routier faisait état, en 1995, d'un trafic de 250 à 300 tonnes pour la durée de la traite du cacao, soit 8 mois environ. Si l'on se réfère aux quantités produites au niveau de l'échantillon enquêté, cette production correspondait à l'activité de 350 ou 400 paysans. Aux prix pratiqués dans le Sud-Ouest ivoirien, elle représentait un revenu brut de 2 à 2,5 milliards de FCFA, soit la valeur « bord-champ » de 6 500 à 8 000 tonnes de cacao, 4 % environ de la production du Sud-Ouest. Mais sur les principaux marchés urbains du pays, la même quantité de marijuana représentait un revenu de 25 milliards, équivalant à la valeur bord-champ de la moitié de la production régionale de café et de cacao.

– Une tendance générale à la densification et l'extension des clientélismes

Le cas du trafic de cannabis nous fournit matière à réflexions quant aux conditions de diffusion des innovations techniques et institutionnelles dans le contexte particulier de la « frontière interne » ivoirienne. La diffusion de l'« innovation cannabis » s'effectue ici par le biais des institutions qui s'étaient mises en place au cours de la phase pionnière pour encadrer l'activité des migrants et réguler leur accès au foncier : le rapport de patronage

26. Même si ce genre d'inventaire est à considérer avec précaution, les investissements déclarés par les 41 planteurs enquêtés sont éloquentes : 2 hôtels, 24 immeubles de rapport (allant de la maison individuelle à la « cour » rassemblant plusieurs habitations), 4 terrains à bâtir, 6 taxis collectifs (18 à 22 places), 13 taxis urbains, 10 véhicules pour la collecte de cacao (3 à 5 tonnes de charge), 9 commerces fixes (de la boutique villageoise au magasin de vente de riz en gros), 11 plantations et 2 parcelles de forêt.

27. Des quantités moins importantes de cannabis sont toutefois envoyées sur Abidjan dans les soutes des autobus de deux compagnies régionales, ou dans les ballots de cola fraîche expédiés vers le Mali et le Burkina Faso : s'agissant d'une denrée très valorisée au plan social et culturel, les chargements de cola sont rarement inspectés aux points de contrôle routier, car l'exposition de la cola à l'air provoquerait son oxydation et une dépréciation de la valeur marchande du produit.

liant le « petit frère » à un tuteur déjà établi et le contrat de métayage *abusan*, qui sert souvent de paravent aux cultures illicites pratiquées dans la cacaoyère (Léonard, 2001). La culture du cannabis permet ainsi de perpétuer les mécanismes de contrôle de la force de travail et les rapports de production liés à l'échange terre-travail au-delà de l'épuisement de leur support principal, la forêt. Les informations glanées au sujet de l'organisation du trafic en aval de la production indiquent même qu'il est possible d'étendre cette réflexion à une partie de la filière de mise en marché du cacao. Tout se passe comme si l'innovation technique – l'introduction d'une nouvelle culture dans les systèmes de production et d'un nouveau produit dans les systèmes d'échange – permettait de différer ou de contourner les innovations sociales et institutionnelles que l'achèvement du cycle pionnier semblait imposer dans le champ de l'organisation économique.

De par sa nature illégale, soumise à répression, la production de cannabis contribue ainsi à renforcer, ou à rétablir, les mécanismes de régulation et d'intégration sociale dont les groupes qui dominent le jeu local et domestique – les aînés sociaux, les détenteurs de terre – sont les principaux garants et bénéficiaires. Parce qu'elle est clandestine et que son accès est conditionné à une sujétion plus ou moins forte aux structures locales et domestiques de pouvoir, elle ne peut induire une transformation radicale de l'organisation et des institutions à travers lesquelles s'exerce la régulation sociale (*ibid.*). De ce point de vue, la culture du cannabis complète le dispositif de densification des rapports clientélistes au sein de la société pionnière.

Car sans atteindre le degré de subordination qui entoure l'accès aux activités illicites, la diffusion des innovations observées dans les autres secteurs de la production agricole se réalise suivant des mécanismes qui confortent les clientélismes et favorisent leur extension. Ce phénomène est associé au cloisonnement des différents milieux sociaux sur des bases identitaires (autochtones, Baoulé, « nordistes ») qui a résulté de la dynamique de colonisation foncière. Ces cloisonnements ont été confortés par le développement d'une rhétorique de l'autochtonie – transposition du débat sur l'« ivoirité » qui a investi le jeu politique national depuis la mort du président Houphouët-Boigny, fin 1993 – qui sert de support idéologique aux revendications des jeunes autochtones portant en particulier sur la réappropriation du patrimoine foncier (voir Chauveau, 2000, et la conclusion de ce chapitre). La dérive de ces cloisonnements en antagonismes constitue un frein considérable à la diffusion des innovations en l'absence d'espaces de confrontation et de synthèse des expériences individuelles transverses à l'ensemble du corps social²⁸ : la culture de l'igname *cocoa-asye* demeure

28. L'Agence nationale de développement rural (ANADER) est bien loin de remplir ce rôle qui devrait pourtant lui incomber (Oswald, 1998 : 220).

ainsi inconnue dans certains villages autochtones, alors qu'elle fournit une part essentielle de l'alimentation dans les campements baoulé et burkinabè distants de quelques kilomètres à peine. La dynamique des innovations, enrichie par la diversité du patrimoine technique et institutionnel des différents groupes, prend ainsi la forme d'initiatives parallèles, qui tardent à franchir les limites des milieux sociaux concernés.

Dans ce contexte, les relations de clientèle entre groupes ou au sein de chaque groupe constituent un support essentiel des dynamiques de diffusion des innovations, en même temps que ces dernières permettent la densification des rapports clientélistes. Ces relations se cristallisent dans une grande mesure autour des cessions temporaires de terres. D'une part, les flux croisés de terre en contrepartie d'argent et de travail peuvent éventuellement servir de support à l'échange de certaines informations techniques. D'autre part et surtout, les innovations permettant d'intensifier l'utilisation des jachères à travers la multiplication des cycles de culture et le raccourcissement des temps de recrû ont pour effet d'accroître la fréquence des transactions entre détenteurs et demandeurs de terre et favorisent l'établissement de relations interpersonnelles continues entre ces acteurs. Dans le contexte actuel, les aînés autochtones, qui détiennent la plus grande partie des réserves foncières, ont tendance à recentrer ces échanges sur les paysans originaires du nord de la Côte d'Ivoire ou des pays sahéliens limitrophes, qui se voient attribuer, avec raison, une plus grande solvabilité et sont également les principaux « agents innovants » en matière de mise en valeur des jachères de moins de trois ans et des bas-fonds ; les « nordistes », et les Burkinabè en particulier sont aussi les principales victimes des surenchères nationalistes qui ont accompagné les luttes pour la succession du « père de la nation », et la précarisation de leur situation politique leur vaut d'apparaître plus facilement manipulables aux yeux des détenteurs du foncier. La réactualisation des anciens rapports de tutorat et leur extension à certains contrats de location, presque toujours aux dépens de paysans d'origine étrangère, illustrent cette évolution.

Ce faisant, de telles stratégies contribuent à développer les antagonismes entre cadets sociaux autochtones, qui prétendent à ces terres, et cadets politiques « nordistes » qui en concentrent l'usage. Les aînés autochtones s'évertuent pour leur part à entretenir les ambiguïtés relatives au statut des uns et des autres au regard du foncier, notamment par le biais des cessions temporaires de terres relevant du patrimoine lignager, de façon à favoriser le développement des clientélismes tant à l'intérieur de la sphère domestique que vis à vis des exploitations allogènes²⁹. Ces

29. Oswald (1998 : 222) mentionne l'apparition de cessions foncières pour une durée de 25 ans (l'espérance de vie productive moyenne d'une plantation cacaoyère), assorties

stratégies occupent une place importante dans les processus de recentrage de l'organisation économique et sociale sur le groupe domestique.

Gérer l'appauvrissement des ressources au niveau familial : gonflement des ménages, repli communautaire et blocage de la mobilité sociale

Conjointement, la crise économique et l'épuisement des frontières internes conduisent les membres des arènes domestique et villageoise – jeunes à la recherche d'un accès stable au foncier et d'une relative autonomie sociale, planteurs en butte à l'érosion de leurs revenus agricoles, détenteurs de réserves foncières – à recentrer leurs comportements stratégiques sur les ressources qu'offre le milieu familial en termes d'offre de travail et de terre. Les jeux croisés visant la captation par les aînés de la force de travail des cadets sociaux et la construction de droits fonciers par ces derniers investissent ainsi avec une vigueur renouvelée le champ de rapports intra-familiaux. Ils y impulsent des relations clientélistes qui procèdent de l'imbrication des rapports d'autorité propres aux clivages générationnels et de relations contractualisées de type marchand, intégrant une composante monétaire de plus en plus systématique.

L'extension des clientélismes à la sphère domestique est favorisée par la fragmentation des autorités « traditionnelles » (celles qui relèvent des chefferies de village autochtones ou des communautés allogènes, des secrétaires locaux du PDCI, des « cadres » villageois résidant en ville, etc.) du fait de l'incapacité de l'État à injecter de nouvelles ressources dans ses propres réseaux clientélistes. Dans le champ des régulations foncières, cette fragmentation s'exprime notamment par l'obsolescence de la norme officielle (« la terre appartient à celui qui la met en valeur ») au profit des règles normatives coutumières (celles par exemple qui attribuent aux aînés une fonction régulatrice dans l'utilisation des jachères ou la transmission du patrimoine des planteurs décédés)³⁰, ou de nouvelles règles résultant de la confrontation des normes officielles, coutumières et pragmatiques et des rapports de forces intra-domestiques propres à chaque cellule familiale (Chauveau, 1997).

Ce phénomène est nettement perceptible dans l'évolution des pratiques et des jeux d'acteurs autour de l'héritage du patrimoine des plan-

de transferts de travail réguliers (un jour par semaine pendant la durée du contrat), qui permettent de pérenniser les rapports de tutorat (ici vis-à-vis de Dyula ivoiriens) sans résilier totalement les droits d'héritage des cadets du lignage sur ces terres.

30. La réforme légale adoptée en 1998 par l'assemblée nationale prend acte de cette obsolescence et adopte même une posture opposée au cadre normatif antérieur, en rétablissant la référence au cadre coutumier pour l'identification des détenteurs de droits et en

teurs : le principe de transmission des vergers par filiation directe, qui s'était généralisé avec l'agriculture de plantation, est parfois remis en question par les frères ou oncles du défunt, qui cherchent à se faire attribuer la gestion de ce patrimoine dans l'attente des funérailles officielles, un délai souvent long (un à trois ans) qu'ils peuvent mettre à profit pour construire de nouveaux droits en faveur de leur propre descendance biologique, notamment en installant leurs enfants comme métayers *abu-san* sur une partie des plantations concernées ou en leur confiant une portion de forêt secondaire pour y installer un nouveau verger ; de telles pratiques sont observables autant dans certains lignages autochtones (Chauveau, *op. cit.* : 330-31) que chez les Baoulé.

Cette inflexion des pratiques de succession contraint les fils de planteurs à entreprendre la construction de leurs propres droits sur le patrimoine familial du vivant de leur père, par le biais de cessions entre vifs ou, de plus en plus fréquemment, la prise en métayage de certaines plantations, de façon à préparer une telle cession ou la reconnaissance de leur prééminence dans les procédures d'héritage. Les rapports de type contractuel pénètrent ainsi le champ des relations intra-domestiques et intergénérationnelles, tout en revêtant une grande variété d'expressions : métayage *abu-san* classique entre un père et son fils ou son neveu ; transfert de propriété avec partage de la production, s'appuyant éventuellement sur le métayage au profit d'une tierce personne³¹ ; contrat salarié entre un père et son fils concernant l'entretien et la récolte d'une plantation déterminée, sans intéressement proportionnel à la production, que l'on peut observer sur certaines exploitations baoulé.

De façon générale, la « contractualisation » des relations intergénérationnelles s'inscrit dans le cadre d'une extension de la dépendance alimentaire des cadets vis à vis des aînés. La crise économique, en milieu urbain comme en zone rurale, et la raréfaction des réserves foncières contribuent en effet à revaloriser la perception du « village » et de la « cour familiale » en tant qu'espaces où l'on bénéficie de soins et d'une alimentation de qualité, au regard de la dégradation des conditions d'hébergement chez les parents résidant « en ville » ou de la situation que vivent les jeunes célibataires qui n'ont accès qu'à des friches de mauvaise qualité, où la culture du maïs et du manioc sont les seules options productives accessibles. Dans certaines localités, on observe ainsi une tendance marquée à la reconstitution autour des aînés d'unités élargies de gestion et de consommation des stocks alimentaires, qui incluent leurs enfants

31. Observée en pays neyo, cette formule concerne la cession entre vifs d'une plantation, dont le père conserve néanmoins la gestion et confie l'entretien à un métayer *abu-san* allochtone ; le produit est réparti en trois parts égales, entre le métayer, l'aîné gestionnaire et le cadet bénéficiaire de la transaction (Boquet et Calas, 1997 : 179).

célibataires, mais aussi certains de leurs fils mariés et peu dotés en terre ; la fréquence de ces situations semble s'accroître avec l'enclavement, comme dans le cas des villages kodia de Gréguibré, Gaouroubéré et Boutoubéré.

Dans le cadre des (re)négociations constantes qui accompagnent cette contractualisation des rapports domestiques, le mariage, en marquant l'acquisition du statut d'adulte autonome, conditionne souvent l'accès des cadets aux cultures pérennes – en particulier chez les autochtones et les allogènes du nord –, qu'il s'agisse de préparer la cession d'une plantation entre vifs, la concession d'une parcelle de forêt ou l'établissement d'un contrat *abu-san*. Afin de hâter ce changement de statut en s'affranchissant des contraintes, en particulier financières, qui résultent du mariage dans le cadre des réseaux d'alliances lignagères, les jeunes autochtones ont parfois recours à l'union précoce avec des femmes allochtones, une stratégie qui revêt le double avantage d'être moins onéreuse en termes de compensation immédiate et de sollicitations ultérieures de la part de la belle-famille, et de leur ouvrir éventuellement l'accès à des ressources complémentaires de celles que leur offre leur propre famille, comme le crédit lorsqu'il s'agit de femmes burkinabè ou dyula. Du point de vue des aînés, ce type d'arrangement a l'avantage de leur permettre d'échapper au coût de la compensation matrimoniale dans le cadre traditionnel, sans affecter outre mesure les termes des négociations ultérieures avec les cadets concernés, qui dépendent avant tout de leur contrôle sur les réserves foncières.

De telles stratégies s'avèrent cependant insuffisantes pour garantir à tous l'accès à une plantation pérenne. Dans l'ensemble des groupes ethniques, nombreux sont les jeunes gens dont l'accès au foncier est confiné aux friches de courte durée, sur des bases souvent temporaires, et le champ des options productives réduit aux cultures vivrières les moins valorisées (maïs et manioc). Ces conditions hypothèquent toute stratégies de capitalisation par le travail et les condamnent souvent à renoncer à un mariage rapide. Mais dans ce cas également, les rapports des jeunes avec leurs aînés sont marqués par la contractualisation de leur engagement dans l'économie familiale : en dehors de leur participation « statutaire » à la production vivrière familiale, leur contribution à l'entretien des plantations, voire aux travaux de récolte et d'écabossage, donne lieu à rétribution sur la base des contrats de tâcheronnat. Les jeunes s'appuient pour cela sur la constitution de groupes de travail, qui réunissent un nombre variable (entre trois et dix) d'individus partageant une communauté de contraintes et d'intérêts, au-delà de la diversité de leurs origines ethniques, et qui permettent de porter hors de l'arène domestique les éventuels litiges relatifs au non paiement des services rendus. Pour autant, les travaux réalisés dans ce cadre souffrent fréquemment une « décote » par

rapport aux tarifs du marché, qui reflète la position précaire dont souffrent ces cadets dans les rapports avec les aînés (de Fina, 1997).

Ces différentes situations sont autant d'illustrations de la répétition au cadre domestique de l'échange terre-travail et du rôle central que continue à occuper ce type d'échange dans la construction des clientèles sociales. Le développement des « clientélismes domestiques » a pour corollaire l'accroissement de la taille des ménages, qui regroupent fréquemment plusieurs noyaux familiaux et plusieurs exploitations agricoles : sur l'ensemble des zones rurales de la sous-préfecture de Sassandra, la taille moyenne des groupes domestiques est ainsi passée de 5,9 à 6,7 membres et le nombre moyen de noyaux familiaux par ménage de 1,4 à 2,1 entre 1988 et 1993, pendant que la proportion d'adultes vivant seuls diminuait de 18 à 13 % (Adjamagbo et Fassassi, 1997 : 362-365).

L'enquête menée en 1993/94 dans les zones pionnières récentes permet de préciser cette tendance au repli sur le noyau familial au niveau des deux principaux groupes allochtones : les Baoulé et les Burkinabè. Dans les deux cas, la taille des ménages a souffert un accroissement sensible entre 1988 et 1994, passant de 7,6 à 8,6 individus chez les Baoulé et de 5,5 à 6,3 personnes chez les Burkinabè. Cet accroissement est dû essentiellement à l'agrégation des enfants et petits enfants du chef de ménage, alors que le nombre de parents collatéraux (frères et cousins) et d'individus non apparentés a diminué au sein de la population (figures 4 et 5). Chez les Baoulé, les deux tiers des collatéraux présents en 1988 avaient émigré six ans plus tard, leur part dans la population adulte totale diminuant de 30 à 16 %, alors que celle des enfants biologiques augmentait de 15 à 27 % (Balac, 1998 : 210-11)³². Au sein de la population burkinabè, ce sont les membres non apparentés du ménage qui ont fait les frais des ajustements consécutifs à la crise : leur représentation dans la population adulte a diminué de moitié au cours de cette période, en passant de 31 à 16 %. Cette évolution est due à l'émigration des neuf dixièmes des individus qui se trouvaient dans cette situation en 1988, dans la plupart des cas des métayers et des manœuvres employés hors du cadre familial élargi, souvent chez des ressortissants d'autres groupes, en particulier chez les Baoulé. À l'inverse de ces derniers, les ménages burkinabè ont conservé une part stable de parents collatéraux, leur proportion baissant seulement de deux points (de 30,2 à 28,2 %) au sein de la population du groupe (*ibid.* : 213). La migration burkinabè semble ainsi s'être recentrée sur les exploitations et les ressources qu'offre la diaspora et plus particulièrement la structure familiale élargie, aux dépens des planteurs relevant d'autres groupes.

32. Sur l'ensemble du territoire de Sassandra, A. Guillaume et P. Vimard (1997 : 328) observent sur la même période une diminution de moitié de la proportion d'enfants « non apparentés » hébergés par les familles baoulé.

Ce recentrage des stratégies sociales sur la famille restreinte (Baoulé) ou élargie (Burkinabè) a eu pour corollaire un accroissement des contraintes pesant sur les cadets : sur l'ensemble des zones rurales de Sassandra, la proportion d'inactifs chez les jeunes de moins de 20 ans est passée de 25 à 17 %, alors que celle des enfants participant aux travaux agricoles augmentait de 23 à 43 % (Guillaume et Vimard, 1997 : 329). Sur les fronts pionniers à l'ouest de la sous-préfecture, on observe dans l'ensemble des groupes une augmentation de l'âge au premier mariage : le taux de célibat des hommes de 20 à 34 ans est ainsi passé de 53 à 57 % chez les Baoulé et de 50,5 à 62,5 % chez les Burkinabè ; parallèlement à ce phénomène, le taux de polygamie des hommes de plus de 50 ans augmentait de 19 à 37,5 % entre les Burkinabè et se maintenait chez les Baoulé, en dépit de la crise économique (Balac, *op. cit.* : 217-18).

Ces évolutions reflètent le ralentissement des processus de mobilité sociale dans les deux groupes. La proportion de jeunes adultes chefs d'exploitation décroît ainsi de façon uniforme : parmi les hommes de moins de 35 ans, elle passe de 33 à 25 % chez les Baoulé et de 34,5 à 17,8 % entre les Burkinabè³³. Cette tendance globale masque cependant des évolutions divergentes de la capacité à mobiliser la force de travail dans les deux groupes. Alors que le rapport entre le nombre d'aides familiaux masculins et celui des chefs d'exploitation a diminué de 0,77 à 0,58 chez les Baoulé, il a presque doublé, passant de 0,54 à 0,9, chez les Burkinabè. Au total, le volume moyen de main-d'œuvre a baissé de 2,43 à 2,28 personnes sur les unités de production baoulé, quand il augmentait de 1,86 à 2,73 dans les exploitations burkinabè ; cet accroissement est lié à celui de la proportion d'aides familiaux parmi les Burkinabè de 15 à 44 ans : celle-ci s'est accrue de 20,3 à 33,2 % entre 1988 et 1994.

Ces données étayent l'hypothèse selon laquelle les départs de travailleurs, dont une grande partie était d'origine burkinabè (voir la première partie de ce chapitre), a affecté en premier lieu les exploitations baoulé, quand celles du groupe burkinabè parvenaient à équilibrer ces départs par de nouvelles arrivées, recrutées principalement au sein de la famille élargie. Ce phénomène est lié au fait que les processus de mobilité sociale, s'ils ont été ralentis par la crise économique et l'épuisement de la frontière agricole, continuent à opérer pour les ressortissants de ce groupe, comme le montre l'accroissement de 64 à 74 % de la proportion d'indépendants parmi les adultes masculins de 35 à 44 ans entre 1988 et 1994 (*ibid.*) : tant qu'il se réalise dans le cadre des réseaux familiaux, l'établissement dans les zones

33. Notons par ailleurs que l'accès au statut de chef d'exploitation est souvent insuffisant pour acquérir une autonomie sociale : le nombre de planteurs est ainsi inférieur à celui des chefs de ménage dans le groupe d'âge des 20-34 ans, ce qui montre que l'accès à la terre ne suffit plus pour s'affranchir de la tutelle des aînés (Balac, *op. cit.* : 220).

Figure 4. Structures de parenté des Baoulé sur les fronts pionniers récents du Bas-Sassandra en fonction de l'âge, 1988-1994

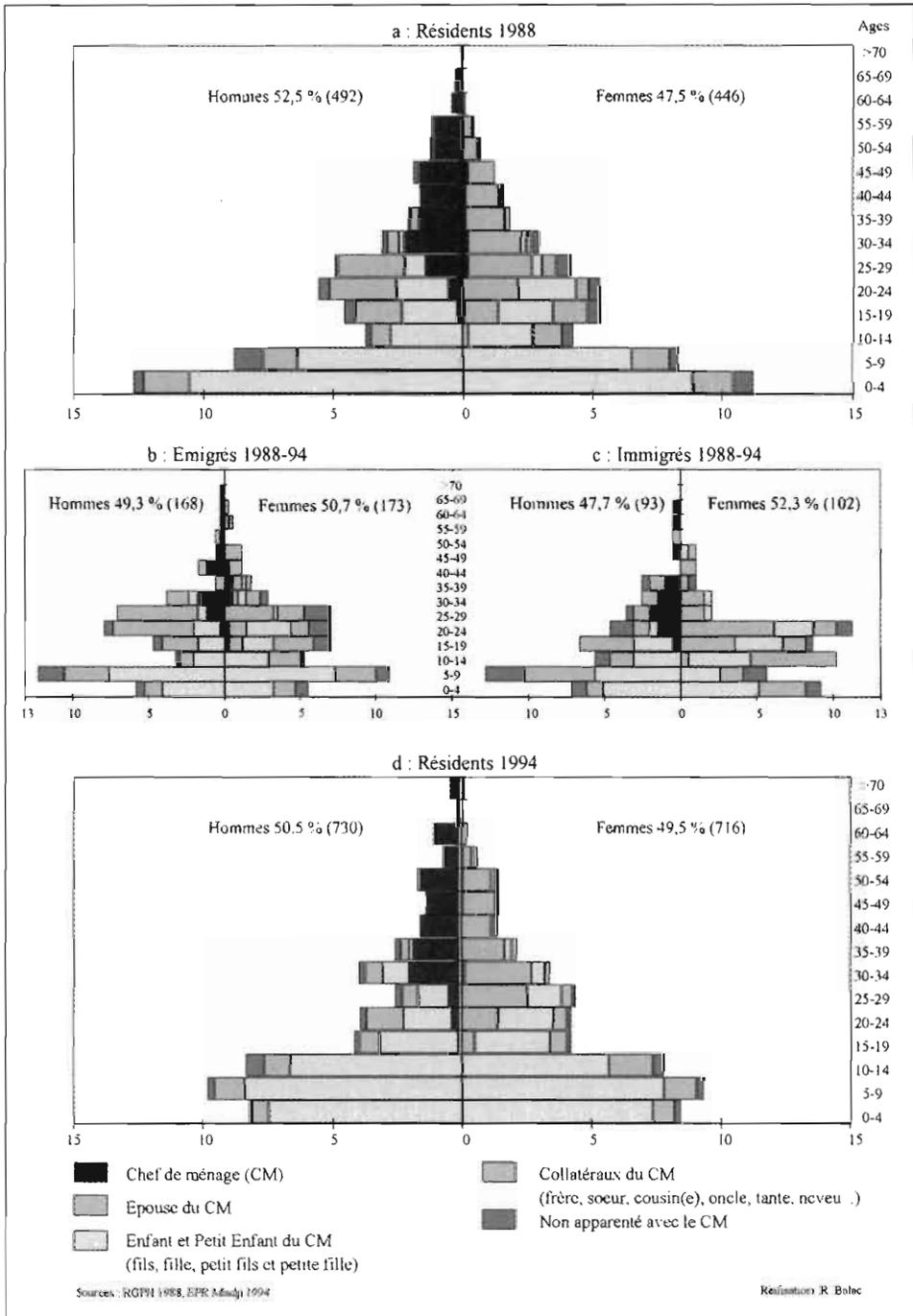
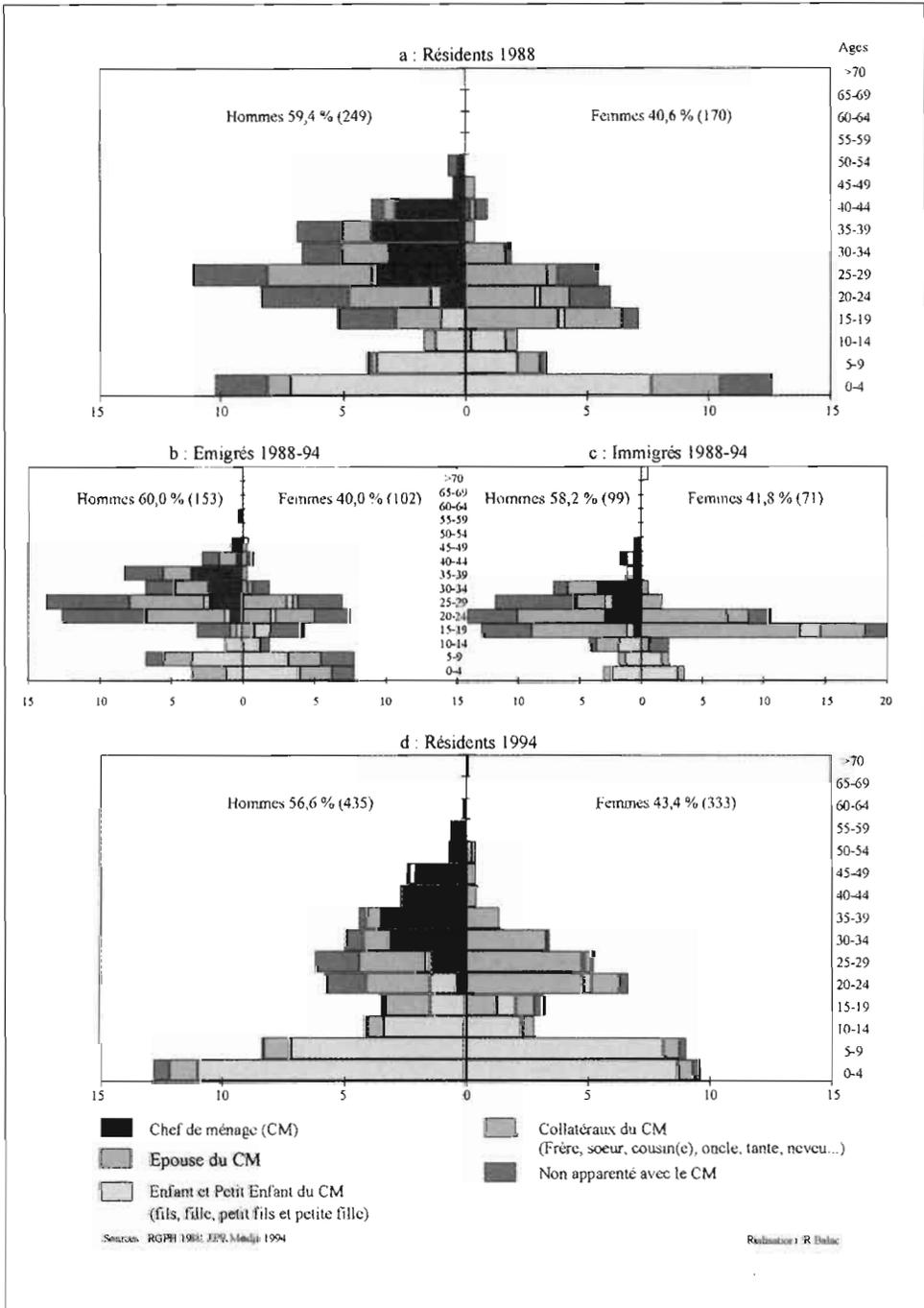


Figure 5. Structures de parenté des Burkinabè sur les fronts pionniers récents du Bas-Sassandra en fonction de l'âge, 1988-1994



d'agriculture de plantation demeure pour les Burkinabè un moyen sûr de promotion sociale et économique, quand son efficacité s'est considérablement réduite pour les ressortissants des autres groupes ethniques.

Il n'en demeure pas moins qu'avec la crise du système agraire, les jeunes adultes ont souffert une dégradation globale de leur situation sociale, matérialisée par le recul de l'âge au mariage et de l'accès à la terre pour les hommes, par leur incorporation de plus en plus fréquente à un ménage polygame pour les femmes. L'accroissement observé de la taille des ménages correspond à la constitution de petites communautés, regroupant enfants, petits enfants et parfois neveux, ainsi qu'une plus grande proportion d'épouses, autour de l'autorité d'un aîné social.

Les processus de différenciation internes aux différents groupes, reposant sur les clivages générationnels et le ralentissement ou le blocage de l'« ascenseur social », prennent ainsi le pas sur les rentes de situation – ou les rentes « négatives » – qui découlaient du contrôle différencié exercé par ces groupes sur les facteurs de production et d'accumulation (terre, travail, capital monétaire ou/et politique) – on pourrait presque parler à cet égard de « contrôle corporatif ». Le fait que les mécanismes de mobilité sociale se figent et que les rapports de hiérarchie deviennent de plus en plus prégnants place en retour les communautés pionnières face au risque d'une déstructuration par leur base, à travers la déprise des dépendants situés en position périphérique dans les chaînes de transmission du patrimoine foncier (Balac, *op. cit.* : 238). Dans le contexte actuel, l'engagement dans les réseaux qui supportent la mobilité spatiale entre différents milieux sociaux (l'exploitation paternelle, les autres zones pionnières, anciennes ou récentes, le village d'origine, « la ville ») apparaît en effet offrir à une majorité de cadets des options plus larges que leur ancrage sur une exploitation agricole particulière. Cette prééminence des « logiques de réseau » sur les « logiques territoriales » pose a priori de sérieux obstacles à l'émergence de systèmes de production stabilisés et reproductibles, au regard des contraintes environnementales notamment.

Bien qu'elle soit influencée à un degré majeur par ces « logiques de réseau », la dynamique des exploitations burkinabè suggère pourtant qu'une telle prééminence peut fort bien supporter des formes d'intensification et de stabilisation des systèmes agricoles, justement par le biais d'une mobilisation accrue des réseaux et leur extension à de nouveaux secteurs d'activité. La capacité des acteurs locaux (chefs d'exploitation, main-d'œuvre cadette, commerçants, cadres urbains, etc.) à instrumenter et (ré)orienter le fonctionnement de ces réseaux joue ainsi un rôle essentiel dans la construction ou le maintien du « contrôle corporatif » de certaines ressources stratégiques (en particulier la main-d'œuvre et le crédit) et dans les dynamiques de reproduction sociale qui découlent de ce contrôle. Nous verrons dans la partie suivante de quelle façon la structu-

ration du champ social par les réseaux permet d'interpréter les performances différenciées des exploitations agricoles et nous fournit une grille de lecture des antagonismes qui s'expriment à l'occasion de la crise politique nationale.

Les performances des exploitations agricoles : vers une recomposition des pouvoirs économiques

Si les transformations de l'organisation familiale et productive décrites ci-dessus montrent que la maîtrise du foncier conserve une place centrale dans les processus de différenciation sociale, un regard attentif aux performances agronomiques et économiques des exploitations conduit à prêter un regain d'attention à des phénomènes qui relèvent de l'insertion des paysans dans des réseaux sociaux plus larges et de l'organisation des différentes communautés socioculturelles. Le chapitre précédent nous a fourni l'occasion de montrer à quel point l'« encadrement » social des migrants et les rentes différentielles auxquelles il donnait accès (main-d'œuvre bon marché, informations stratégiques, appuis administratifs) avait influencé les processus de différenciation entre exploitations au cours de la phase pionnière. L'épuisement des frontières internes a certes conduit au recentrage des stratégies socioéconomiques sur les ressources offertes par le milieu familial. Mais il n'a pas conduit à la dissolution complète des « avantages comparatifs » fournis par certains réseaux sociaux dans l'accès à des sources peu coûteuses de travail et de crédit ou à des activités complémentaires de la production agricole.

Les résultats des exploitations et les dynamiques de création des nouvelles unités de production montrent au contraire que ces « avantages comparatifs » et les différences de structures auxquelles ils renvoient jouent encore un rôle majeur dans les mécanismes de différenciation et de reproduction socioéconomique. Ils se traduisent notamment par une très forte variabilité de la capacité qu'ont les planteurs à restreindre le niveau des charges de fonctionnement de leur exploitation en temps de crise et à maintenir par ce biais une certaine marge d'accumulation et d'investissement. Le niveau de ces charges, représentées par les besoins socialement reconnus comme nécessaires, constitue un seuil de revenus – un « seuil de reproduction » – en dessous duquel le producteur ne parvient plus à assurer à la fois la subsistance de sa famille et le renouvellement du capital technique et social de son exploitation (Dufumier, 1996 : 346). Une partie de ces besoins correspond donc à la reproduction biologique de la force de travail, il s'agit d'un « seuil de survie » ; mais une autre composante relève du contrôle social de la force de travail et des coûts d'entretien des réseaux qui participent de son système d'exploitation. Les pro-

cessus de décapitalisation qui ont affecté les lignages autochtones au cours du cycle pionnier de l'agriculture de plantation démontrent *a posteriori* l'existence de niveaux différenciés de ce seuil de reproduction pour les différents groupes socioculturels en présence.

La crise a toutefois induit une réévaluation profonde du niveau des « besoins incompressibles », y compris en ce qui concerne les ressources affectées à la reproduction biologique de la force de travail. Ce phénomène est particulièrement perceptible chez les autochtones : alors que ce groupe se caractérisait auparavant par la qualité de son alimentation (riz, viande ou poisson, consommation fréquente de boissons manufacturées), il n'est pas rare en certaines périodes de l'année de voir les jeunes autochtones restreindre leur consommation à un niveau comparable à celui des paysans burkinabè (replis sur le manioc, consommation de vin de palme comme source calorique essentielle, etc.) ; aujourd'hui, il semble que ce sont les Baoulé qui pâtissent des coûts les plus élevés d'alimentation de leur force de travail, d'une part parce qu'ils ont poussé plus loin qu'aucun autre groupe les logiques d'occupation de l'espace agricole par les plantations pérennes et dépendent de ce fait du marché pour leur approvisionnement vivrier, et d'autre part parce que leur valorisation culturelle de l'igname et l'intensité des liens entretenus avec les foyers familiaux qui en pratiquent la culture conduisent au maintien de ce produit dans les régimes alimentaires en dépit de son coût relatif plus élevé³⁴. La prise en compte des autres besoins essentiels d'un travailleur (alimentation protéique, soins de santé, habillement et outillage de base) conduit à situer le « seuil de survie » à un niveau variant entre 70 000 et 100 000 FCFA selon les groupes³⁵.

À ces besoins s'ajoutent donc ceux qui relèvent du contrôle et de la reproduction sociale. Là encore, il semble que les exploitations baoulé, en particulier les plus grandes, souffrent de surcoûts liés la grande facilité de mobilité de leur force de travail entre les sites d'implantation de la famille élargie (village d'origine, chapelet d'exploitations au long des voies de propagation de l'agriculture de plantation, centres urbains) ; dans un autre

34. Une évaluation sommaire du coût de l'alimentation à base d'igname sur les exploitations baoulé (environ 50 000 FCFA par travailleur et par an) correspond au double du niveau estimé pour les exploitations burkinabè, où l'alimentation repose essentiellement sur la consommation de maïs (*kaba-tô*) et de manioc (*placalli*) – entre 25 000 et 30 000 FCFA par travailleur et par an (voir Oswald, 1998 : 235 ; ce dernier adopte des valeurs légèrement inférieures).

35. Environ 6 000 FCFA pour l'achat de protéines (poisson fumé) et autant pour l'acquisition de savon, huile, pétrole, etc., une somme équivalente pour l'achat de médicaments ainsi que pour les vêtements, et 10 000 FCFA environ pour le renouvellement de l'outillage individuel (machette, lime, fer à daba), qui s'ajoutent au coût de l'alimentation vivrière de base.

registre, les autochtones doivent faire face aux charges relatives à leur insertion dans les systèmes d'alliance lignagère – même si le développement des mariages dits « volontaires » avec des femmes allochtones, permet d'en abaisser le coût. Au total, les allogènes du nord, les Burkinabè en particulier, paraissent bénéficier du seuil de reproduction le plus bas – entre 100 000 et 120 000 FCFA par actif pour les jeunes en phase d'installation, moins de 150 000 F sur les plus grandes exploitations –, alors que les Baoulé doivent faire face à des charges d'entretien de leur force de travail sensiblement plus élevées, qui peuvent amener ce seuil à un niveau dépassant 170 000 FCFA par actif ; il s'agit d'un coût proche de celui auquel sont confrontés les aînés autochtones, alors que leurs cadets sont souvent parvenus à comprimer leurs besoins de reproduction sociale à un niveau inférieur à 120 000 FCFA, grâce notamment au recours au mariage « volontaire ».

Les performances économiques des exploitations doivent donc être évaluées à l'aune des coûts différenciés que requiert leur reproduction sociale et technique et des marges d'accumulation que ces coûts autorisent. Elles doivent également être considérées en référence au stade de développement des exploitations, selon que celles-ci se trouvent encore bénéficier des rentes associées à la dynamique pionnière ou qu'elles sont confrontées aux contraintes de tous ordres que pose leur engagement dans une phase post-pionnière. Nous analyserons donc les résultats économiques des exploitations en référence à leur insertion dans un tissu social dont l'organisation se traduit en « avantages comparatifs » dans l'accès aux facteurs de production, et aux étapes successives de la dynamique pionnière dans la région de Sassandra. Il s'agit ici d'évaluer les capacités des différentes formations sociales à surmonter la dissolution graduelle des rentes pionnières et à assurer la mise en place de systèmes de production stabilisés au plan technique, procurant des niveaux de rémunération compatibles avec leur reproduction socio-économique. À cette fin, nous considérerons successivement les situations propres aux fronts pionniers récents et aux zones de colonisation plus anciennes, en nous attachant aux trois principaux groupes protagonistes de la dynamique pionnière³⁶.

– Dans les zones pionnières récentes

Eu égard aux structures des unités de production, qui confèrent aux exploitations baoulé une taille et surtout une surface plantée supérieures aux moyennes observées dans les autres groupes, les résultats écono-

36. Dans les zones de colonisation ancienne, la faible représentation des exploitations baoulé au sein de l'échantillon nous a conduit à centrer l'analyse sur la comparaison entre autochtones et allogènes « nordistes » (« Dyula » ivoiriens, Burkinabè et Malinké originaires du Mali ou de la Guinée).

miques – productivité du travail, rémunération de la main-d'œuvre familiale, valeur ajoutée par unité de surface – favorisent en première analyse les planteurs akan (tableau 4). Les performances des Baoulé résultent en premier lieu de l'importance de la surface cacaoyère rapportée à celle de la force de travail – trois hectares par actif contre 2,2 sur les exploitations burkinabè et 2,25 chez les autochtones – et de la jeunesse relative des vergers (la plupart ayant moins de 15 ans au moment de l'enquête) plus que de leurs résultats agronomiques : l'intensité des entretiens et les rendements cacaoyers y sont notablement inférieurs à ceux observés chez les Burkinabè (tableau 5) et la diffusion des vivriers d'ombrage cultivés dans les plantations, comme l'igname *cocoa-asye* (qui représente une production moyenne de 3 à 4 tonnes sur les exploitations de l'échantillon) compense difficilement les déficits liés à la faiblesse des surfaces vivrières (0,35 ha par actif contre 0,46 et 0,54 hectare respectivement sur les unités de production autochtones et burkinabè : tableau 6).

Tableau 4. Caractéristiques et résultats économiques des exploitations dans différents contextes socio-historiques (1993)

Groupes et contextes	Zones pionnières			Zones anciennes	
	Autochtones	Baoulé	Burkinabè	Autochtones	Allochtones*
Main-d'œuvre familiale	1,52	2,00	2,08	1,55	1,82
Main-d'œuvre salariée	0,47	1,18	0,68	0,30	0,67
Surface moyenne (SAU)	12,17 has	12,30 has	7,85 has	12,25 has	11,25 has
Surface cultivée	7,05 has	10,65 has	7,50 has	6,65 has	9,70 has
Surf. plantation/surf. totale	40,7 %	79,8 %	72,5 %	32,5 %	64,4 %
Surf. cultivée/actif	3,55 has	3,35 has	2,75 has	3,50 has	3,89 has
Coût main-d'œuvre salariée	70 800 FCFA	201 700 FCFA	98 700 FCFA	46 500 FCFA	122 500 FCFA
Coût unitaire MO salariée	152 100 FCFA	171 500 FCFA	145 500 FCFA	163 500 FCFA	172 500 FCFA
Production cacao (kg)	1 490	4 390	3 240	100	425
Valeur ajoutée/actif	190 200 FCFA	245 800 FCFA	200 000 FCFA	132 300 FCFA	155 000 FCFA
Valeur ajoutée/SAU	34 100 FCFA	64 000 FCFA	67 000 FCFA	25 900 FCFA	34 600 FCFA
Rev. monétaire/actif familial	160 000 FCFA	232 000 FCFA	153 500 FCFA	80 500 FCFA	121 500 FCFA
Rev. extérieur/actif familial	13 200 FCFA	21 400 FCFA	32 800 FCFA	26 600 FCFA	51 700 FCFA
Nombre d'exploitations	36	227	193	49	110

Source : Enquêtes 1993/94

*Principalement « dyula » et burkinabè

Ces observations restituent une image de vulnérabilité des exploitations baoulé, indépendamment des niveaux de productivité qu'elles affichent par ailleurs : d'une part elles apparaissent excessivement dépendantes des revenus tirés des vergers cacaoyers, y compris pour assurer leur approvisionnement alimentaire ; d'autre part, leur capacité à mainte-

Tableau 5. Caractéristiques de la production cacaoyère selon les types d'exploitations sur les fronts pionniers récents (1993)

	Autochtones	Baoule	Burkinabè
Surface cacaoyères	4,50 has	9,35 has	6,05 has
Exploitations avec atomiseur	4,8 %	18,0 %	14,8 %
Nombre de sarclages	1,3	1,8	2,3
Nombre de traitements	0,15	1	1,2
Coût intrants/surface plantée	245 F CFA	4 864 F CFA	9 340 F CFA
Rendement cacaoyer	335 kg	470 kg	545 kg
Rendement par actif	756 kg	1 385 kg	1 140 kg
Rendement capital circulant* (en kg cacao pour 1000 F CFA)	20,7 kg	17,8 kg	18,9 kg

Source : Enquêtes 1993/94

* Capital investi au cours du cycle productif dans l'achat d'intrants et la rémunération de la main-d'œuvre non familiale

nir dans la durée les niveaux de production cacaoyère apparaît incertaine. Cette fragilité est associée à la capacité déclinante des planteurs baoulé à mobiliser de la main-d'œuvre, qu'elle soit ou non familiale, un phénomène que met en exergue le fait qu'ils sont contraints de rémunérer le travail salarié à un taux supérieur à celui pratiqué dans les autres groupes. Les charges salariales (salaires bruts et coûts d'entretien des manœuvres) atteignent ainsi un niveau deux fois plus élevé que sur les exploitations burkinabè et presque trois fois supérieur à celui qu'assument les autochtones. Elles se traduisent par un moindre entretien des vergers et les rendements les plus faibles au regard du capital investi dans cet entretien (tableau 5).

Malgré le niveau sensiblement plus faible de leurs performances économiques au regard de la surface dont ils disposent (la valeur ajoutée produite par hectare atteint à peine la moitié des niveaux observés dans les deux autres groupes), les autochtones obtiennent une productivité du travail comparable à celle des Burkinabè et même un niveau moyen de rémunération de la main-d'œuvre familiale légèrement supérieur, grâce notamment aux ventes de vivrier et à la perception des rentes foncières. Leurs activités s'inscrivent dans un système diversifié où la maîtrise des friches et des bas-fonds occupe une place importante et constitue une source croissante de revenus directs et indirects. Le contrôle des réserves foncières se traduit notamment par un coût d'accès à la main-d'œuvre salariée sensiblement plus faible que celui auquel font face les Baoulé et proche du niveau payé par les Burkinabè, ce qui traduit une évolution radicale au regard des conditions qui prévalaient durant la phase de colonisation.

Tableau 6. Caractéristiques de la production vivrière et des rentes foncières associées dans différents contextes sociohistoriques (1993)

Groupes et contextes	Zones pionnières			Zones anciennes	
	Autochtones	Baoulé	Burkinabè	Autochtones	Alloctones
Superficie en vivriers	1,78 has	1,24 has	1,90 has	1,99 has	2,36 has
Sup. bas-fonds exploitée	0,23 ha	0,23 ha	0,44 ha	0,49 ha	0,43 ha
Sup. vivrier/Nb adultes*	0,46 ha	0,35 ha	0,54 ha	0,63 ha	0,77 ha
UP** avec <i>cocoa-asye</i>	25,0 %	82,8 %	76,2 %	2,0 %	10,7 %
Nb buttes <i>cocoa-asye</i> /UP***	1,5	255	150	0,5	4
UP louant des terres	7,0 %	15,7 %	23,0 %	9,9 %	7,1 %
Sup. moyenne louée/UP***	0,09 ha	0,26 ha	0,28 ha	0,1 ha	0,12 ha
Valeur ventes vivrier***	40 000 FCFA	23 000 FCFA	29 500 FCFA	44 500 FCFA	37 600 FCFA
Partvivrier/revenu monétaire***	12,2 %	8,2 %	8,6 %	39,2 %	18,0 %
UP percevant rente foncière	34,9 %	5,0 %	0,9 %	10,9 %	1,8 %
Montant moyen rente foncière	27 750 FCFA	17 850 FCFA	16 950 FCFA	25 750 FCFA	8 850 FCFA
Rente foncière/revenu monét.	12,5 %	3,0 %	5,0 %	10,9 %	8,5 %

Source : Enquêtes 1993/94

*Membres du ménage, apparentés ou non, de plus de 15 ans

**Unités de production

***Moyenne sur l'ensemble du groupe

Les exploitations burkinabè restituent l'image d'un processus de capitalisation rapide. En dépit de la proportion importante de paysans en phase d'installation, dont les plantations sont encore loin d'avoir atteint leur potentiel de production, les rendements cacaoyers et les niveaux de productivité à l'hectare sont les plus élevés de l'échantillon – malgré une surface cacaoyère moyenne inférieure de 35 % à celle dont disposent les Baoulé, les planteurs burkinabè obtiennent une production équivalant à 75 % de celle de ces derniers. Un facteur explique ces performances : il s'agit du groupe qui effectue les plus gros investissements, notamment dans l'utilisation d'intrants, qui représentent un volume financier double de celui que consentent les planteurs baoulé et sans commune mesure avec celui observé sur les exploitations autochtones. Ainsi que nous l'avons vu, les paysans d'origine burkinabè sont aussi les principaux utilisateurs de bas-fonds et d'importants producteurs de vivriers : même si la faible valeur commerciale du maïs, la culture la plus fréquemment pratiquée, ne permet pas d'apports financiers sensibles au budget des exploitations, elle garantit l'autosuffisance de ces dernières et leur procure une marge de sécurité appréciable dans la captation de main-d'œuvre extérieure. Ce groupe constitue enfin le foyer le plus actif en matière d'innovations techniques (emploi d'intrants chimiques, modification des techniques de préparation des terres et de sarclage permettant d'intensifier

l'usage des jachères) et d'assimilation des innovations provenant des autres communautés, du fait des relations de travail encore intenses qu'il maintient avec celles-ci (adoption de l'igname cocoa-asye par les trois quarts des producteurs de l'échantillon, aménagement léger des bas-fonds lorsqu'une sécurité minimale est acquise dans l'accès au foncier, adoption de la citriculture sans appui institutionnel).

Au total, la stabilisation des approvisionnements vivriers, la capacité des paysans burkinabè à intensifier les itinéraires techniques et à élever les niveaux de production par unité de surface, l'engagement systématique d'une partie importante de leur main-d'œuvre familiale dans des activités hors de l'exploitation³⁷, toutes caractéristiques qui sont intimement liées à la possibilité de comprimer les coûts de reproduction de la force de travail familiale et salariée – notamment en transférant vers le pays d'origine une partie de charges d'éducation et d'entretien de cette force de travail –, permettent à une majorité de ces paysans de se ménager un excédent monétaire et une marge d'accumulation appréciables. Ces excédents monétaires sont intensivement recyclés dans les réseaux d'épargne et d'usure qui s'organisent au niveau de la diaspora et sont gérés par les chefs de la communauté. La mobilisation de cette épargne par les réseaux communautaires est à la base des stratégies d'expansion économique des Burkinabè et se manifeste notamment dans leur participation active au marché foncier, notamment par l'achat de friches, ainsi que dans l'investissement progressif d'autres secteurs d'activité, tels que le transport et le commerce (achat de taxis collectifs et de camions de fret, collecte de café, de cacao et de riz, dépôt de matériel de construction, etc.).

Par contraste, et malgré des niveaux plus élevés de rémunération du travail familial, les Baoulé manifestent des difficultés plus grandes à réaliser des investissements productifs importants, en partie du fait de leur moindre capacité à valoriser les terres qui demeurent disponibles sur le marché foncier (jachères et bas-fonds) par le recours intensif à une main-d'œuvre faiblement rémunérée. L'accès au crédit semble jouer ici un rôle discriminant. Il explique le développement des procédés de mise en gage de plantations par certains grands planteurs baoulé et des aînés autochtones au profit de paysans burkinabè ; il permet également de comprendre pourquoi la « pompe à main-d'œuvre » continue à fonctionner entre le Burkina Faso et les exploitations de la diaspora, dans la mesure où cette main-d'œuvre sait qu'elle pourra accéder, même à long terme, à un fonds d'installation, quand elle semble se désamorcer au niveau des autres communautés de migrants.

37. Les revenus provenant de ces activités (tacheronnage, métayage, petit commerce, transport, etc.) représentent un appoint moyen de 68 000 FCFA par exploitation, soit près du quart du revenu agricole total, et respectivement 50 et 150 % de plus que les niveaux observés sur les unités baoulé et autochtones (voir le tableau 3.4).

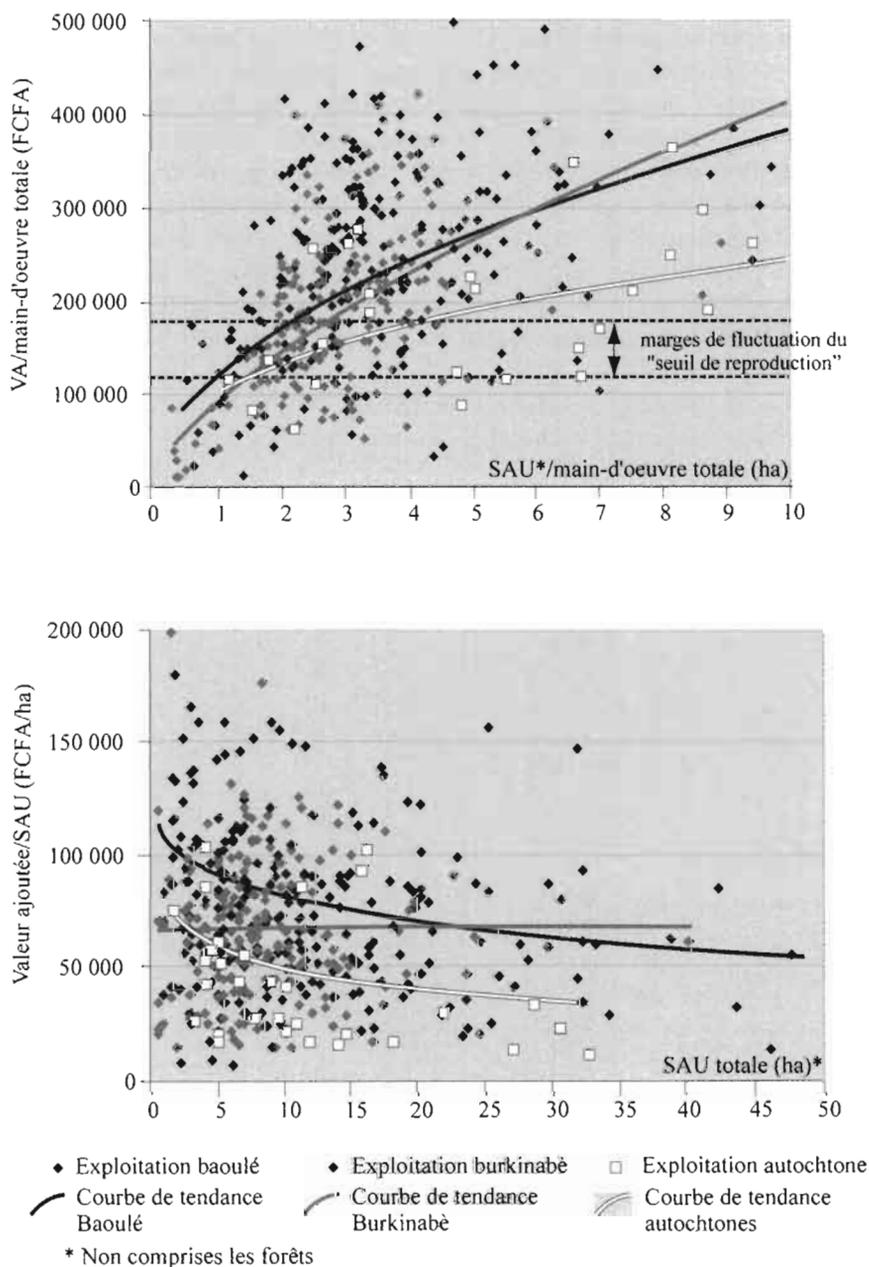
Le suivi de l'évolution et de la variabilité de ces performances au niveau de chaque groupe (figure 6) permet d'affiner ces observations. Il permet en premier lieu de visualiser la situation économique précaire des jeunes paysans en phase d'installation sur des surfaces réduites, en particulier au sein du groupe Burkinabè, et en contraste, la forte représentativité du groupe baoulé dans les rangs élevés de superficies et de productivité. Ensuite, la position des courbes de tendance caractéristiques de chacun des trois groupes confirme l'existence de taux différenciés d'exploitation de la main-d'œuvre : alors que les courbes de productivité du travail sont proches dans les intervalles de faible superficie – traduisant des capacités similaires d'« auto-exploitation » de la part des paysans –, elles divergent dès que la taille de l'exploitation impose le recours à une force de travail salariée, plus ou moins coûteuse selon le groupe, ou l'élaboration de « contrats familiaux » entre les membres du groupe domestique³⁸.

De façon générale, ces figures mettent en évidence certaines particularités des exploitations burkinabè : au-delà du poids des paysans en processus d'installation, qui abaisse les niveaux moyens de productivité par actif et par unité de surface à l'origine des courbes de tendance de ce groupe, la forte progression de la productivité du travail et le maintien des rendements à l'hectare à mesure que la surface s'accroît illustrent la capacité des paysans burkinabè à conserver des taux importants d'exploitation de leur main-d'œuvre et l'intensité de leurs itinéraires techniques quelle que soit la taille de leur ferme ; à l'opposé, une proportion significative des exploitations baoulé, singulièrement parmi celles qui correspondent au profil « typique » de la phase pionnière (surface moyenne exploitée variant entre 10 et 20 hectares et surface par actif de 3 à 5 ha), ainsi que la plupart des grandes unités autochtones, présentent des caractéristiques d'« extensification », associées probablement à des formes plus ou moins accentuées de décapitalisation affectant leur patrimoine-plantation.

La majeure capacité du groupe burkinabè à maintenir des formes intensives de production, au-delà de l'accomplissement du cycle pionnier et de la dissolution des rentes qui lui sont associées, s'exprime enfin à travers la dynamique de création de nouvelles exploitations. Sur les 107 jeunes en cours d'installation intégrant l'échantillon enquêté, 60 sont d'origine « nordiste », dont 55 Burkinabè, pour seulement 33 Baoulé (30 %) et 14 autochtones (13 %) ; ils représentent respectivement 24, 14 et 40 %

38. On observe notamment que la courbe relative aux Burkinabè, qui démarre à des niveaux très bas de productivité, du fait du nombre important des paysans qui suivent un processus d'installation sur des surfaces exiguës et de qualité souvent moyenne, adopte par la suite une pente sensiblement plus accentuée que celle des autres groupes.

Figure 6. Évolution des performances économiques des exploitations agricoles sur les fronts pionniers récents (1993)



du total des exploitations de leurs communautés respectives. Si la forte représentativité des jeunes autochtones s'explique par la persistance de disponibilités foncières pour les ressortissants de ce groupe – situation que reflète la surface moyenne par actif de 4,35 hectares pour les autochtones³⁹, contre 2,4 pour les jeunes baoulé et 2,5 pour les Burkinabè –, celle de ces derniers semble associée à une plus grande capacité d'investissement, dont l'une des expressions réside dans l'obtention de rendements plus élevés – pour le cacao, malgré le jeune âge des plantations, ils sont supérieurs de près d'un tiers à ceux qu'obtiennent les Baoulé. Ces investissements sont en outre réalisés malgré la faiblesse des revenus agricoles : ceux-ci s'élèvent à peine à 110 000 FCFA par actif familial pour les Burkinabè contre une moyenne de 105 000 F chez les Baoulé et de 133 000 F pour les autochtones, soit, dans tous les cas, un niveau inférieur ou à peine égal à celui du seuil de reproduction.

– Dans les zones de colonisation ancienne

Au-delà des limites que posent les différences de composition des échantillons à la comparaison entre les contextes « pionnier » et « post-pionnier » (quasi-absence des Baoulé dans le second cas, dont le poids démographique aux côtés de Burkinabè est compensé par la forte représentation des « Dyula » ivoiriens et maliens), les résultats des exploitations dans les zones de colonisation ancienne mettent en évidence des transformations notables de la structure sociale et économique. En premier lieu, la dissolution des « rentes pionnières » se traduit par une réduction très sensible des performances agronomiques et économiques (tableau 4 et figure 7) : la productivité moyenne du travail décroît dans une proportion de 25 à 40 % par rapport aux zones de colonisation récente, où les unités de production sont pourtant affectées à un degré majeur par la dépression des prix du cacao. Ce n'est pas la taille des exploitations qui est en cause – leur surface moyenne est légèrement supérieure –, mais les niveaux de valeur ajoutée obtenus par unité de surface, qui sont inférieurs de 40 à 50 % à ceux observés sur les fronts pionniers récents.

C'est donc en premier lieu le moindre potentiel agronomique du milieu cultivé qui détermine l'érosion des niveaux de productivité, une situation qui transparait dans la faible participation de la production cacaoyère à la formation du revenu agricole. L'activité agricole se centre ainsi sur la production vivrière, en particulier par l'utilisation des bas-fonds : la surface vivrière rattachée au nombre d'adultes est supérieure de 50 % à la moyenne

39. Ce niveau élevé pour les jeunes autochtones peut indiquer l'existence d'un seuil de revenus déterminant l'accès au statut d'adulte autonome plus contraignant, que seule la disposition d'une surface relativement importante permet de franchir.

observée dans les zones de colonisation récente et la vente des excédents alimentaires progresse d'un tiers par rapport à ces dernières (tableau 6)⁴⁰. La participation des ventes de vivriers dans la composition du revenu familial passe ainsi d'une moyenne de 10 % sur les front pionniers récents à près de 30 %, une évolution favorisée par l'existence de réserves foncières plus importantes sur les exploitations : seulement 12 % des autochtones sont contraints de louer des terres contre près de 30 % dans le contexte pionnier.

Un autre phénomène remarquable réside dans le développement de la pluriactivité, notamment parmi les femmes, que favorise la plus grande densité des infrastructures de communication et de commerce (trafic d'autobus, marchés villageois) : les revenus obtenus hors du cadre de l'exploitation représentent entre le tiers (chez les autochtones) et 42,5 % (pour les allogènes) du revenu monétaire total. Conjointement, la production vivrière et les activités hors exploitation constituent ainsi respectivement 72 et 60 % des rentrées monétaires totales. L'épuisement des rentes pionnières favorise ainsi la mise en place de systèmes d'activités diversifiés, où les cultures pérennes ne représentent qu'une source secondaire de revenus, à l'exception notable des paysans qui bénéficient d'une insertion favorable dans les réseaux sociaux qui organisent l'accès aux cultures de palmier ou d'agrumes (familles des notables autochtones ou des fonctionnaires locaux, représentants des communautés allogènes, etc.).

Le resserrement des écarts dans les performances des exploitations pour un niveau de superficie totale et de surface par actif déterminé, illustré par la proximité et le parallélisme des courbes de tendance chez les autochtones et les allogènes nordistes (figure 7), met par ailleurs en évidence l'érosion de la capacité d'exploitation de la main-d'œuvre familiale et salariée qui accompagne l'achèvement du cycle pionnier pour ces derniers. Ce phénomène est illustré par la diminution des effectifs moyens de la main-d'œuvre familiale (-15 % chez les allogènes nordistes au regard des zones de colonisation récente), ainsi que par l'accroissement du coût unitaire de la force de travail salariée (+18 % pour le même groupe). Tout se passe comme si les avantages comparatifs dont bénéficiaient les groupes autochtones se dissolvaient avec le vieillissement des fronts pionniers, les processus de sédentarisation engendrant des difficultés croissantes à opérer un contrôle social effectif sur la force de travail.

40. Cette proportion serait supérieure si l'igname cocoa-asye avait connu une relative diffusion au niveau des villages enquêtés dans les zones de colonisation ancienne. Elle y est pratiquement inconnue, du fait peut-être de la très faible représentation qu'y a la communauté baoulé. Cet état de fait illustre une nouvelle fois le poids des contraintes liées au cloisonnement spatial et social dans les dynamiques de diffusion des innovations.

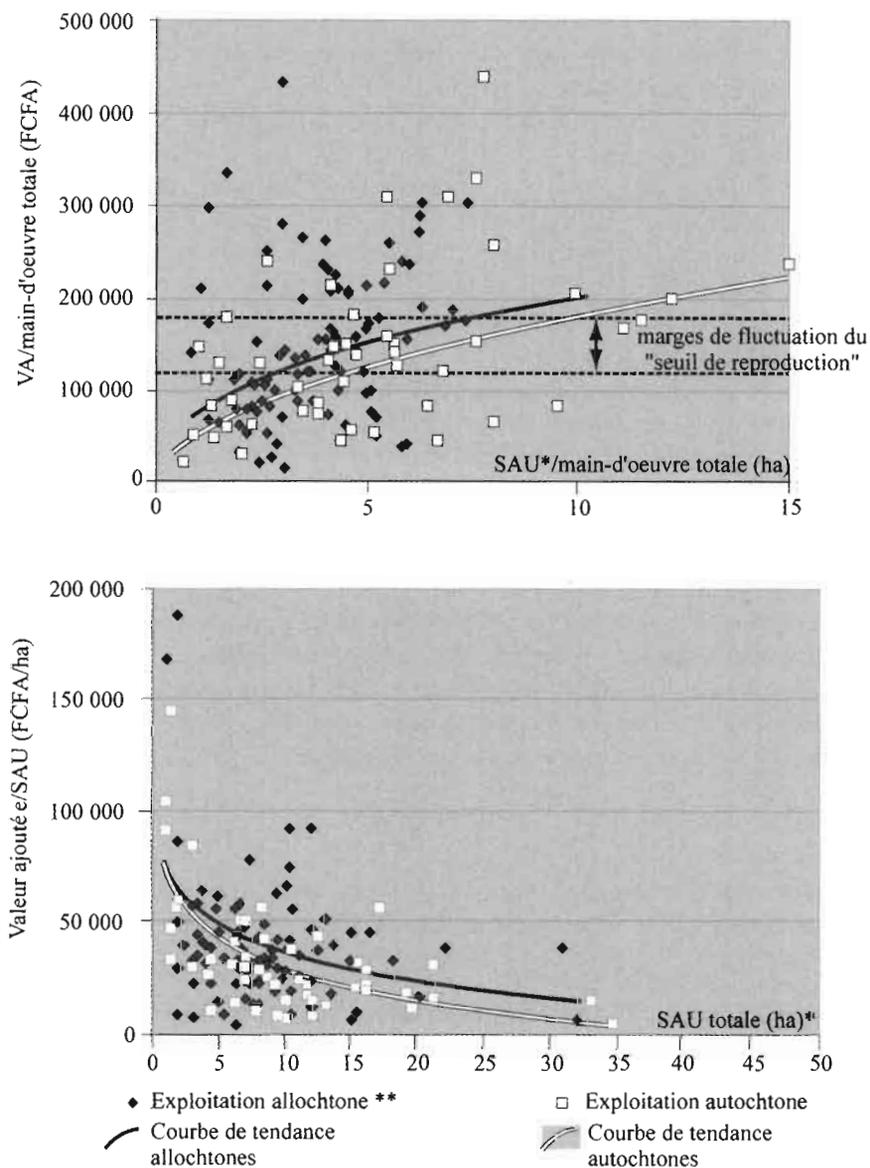
Cette tendance générale mérite toutefois d'être nuancée. Les effets de réseau continuent à opérer et peuvent avoir une influence discriminante sur les dynamiques de reproduction sociale, comme le montrent le niveau supérieur des revenus provenant d'activités non agricoles chez les ressortissants « nordistes », produit de leur implication dans le commerce et le transport, ainsi que la dynamique de création de plantations d'agrumes par des jeunes paysans burkinabè (Boquet et Calas, 1997 ; Léonard, 1993). Cette dernière, qui passe inaperçue des statistiques élaborées par le complexe COCI-Coopagrum, procède des phénomènes déjà mentionnés de mobilisation de l'épargne communautaire pour l'achat de terres de faible potentiel (jachères) et la couverture des coûts d'installation d'un verger citronnier hors de tout appui institutionnel (acquisition des plants sélectionnés, engrais, travaux d'entretien et de greffe, etc.). Ces coûts condamnent les paysans qui en ont l'initiative à une croissance très lente et à de très faibles niveaux de rémunération durant les trois ou quatre années qui précèdent l'entrée en production de leur verger. La lenteur des processus d'installation condamne par ailleurs leurs auteurs à une sujétion étroite aux systèmes d'autorité relevant de l'organisation familiale ou communautaire, puisque les conditionnalités posées par le COCI-Coopagrum à l'agrément des producteurs (surface minimale de 5 hectares, proximité d'une route carrossable) les oblige à commercialiser leur récolte sous couvert d'un prête-nom bénéficiant de cet agrément. Les contraintes de subordination aux rapports d'autorité, si elles retardent et ralentissent les processus d'émancipation sociale et économique au regard du contexte pionnier, ne semblent donc pas les bloquer. Elles constituent au contraire le support des réseaux de mobilisation de l'épargne qui jouent un rôle central dans les dispositifs d'intégration et de reproduction sociale.

Déplacement des interdépendances et politisation des rapports sociaux : les risques d'une déstabilisation définitive

La crise agricole en zone forestière ivoirienne et les réponses que les différentes catégories d'acteurs lui apportent demeurent largement contingentes de la crise financière et politique que traverse l'« État paysan »⁴¹ depuis la fin des années 1980, elle-même étroitement associée à l'épuisement du modèle d'intégration sociale via l'expansion des frontières (agricole et urbaine) du système national. La faillite de l'État, son

41. Nous reprenons ici le cadre d'analyse développé par Chauveau (2000).

Figure 7. Évolution des performances économiques des exploitations agricoles dans les zones de colonisation ancienne (1993)



* Non comprises les forêts

** Essentiellement "Dyula" ivoiriens, Burkinabè et Maliens

incapacité à injecter de nouvelles ressources (projets économiques et sociaux, prébendes diverses, créations d'emplois publics, déclassements de forêts) dans les systèmes clientélistes locaux ont notamment conduit à mettre à jour les glissements qualitatifs qui se sont produits en ce qui concerne les interdépendances entre acteurs ruraux, en particulier entre les autochtones et les allogènes du Nord, mais aussi au sein des lignages autochtones, entre les aînés et les cadets sociaux ou entre les résidents urbains (et singulièrement les « cadres » villageois) et leurs parents demeurés au village.

Cette mise à jour conduit au craquement, multiforme, du « pacte de gouvernance » qui s'était établi entre l'État paysan et les différentes communautés d'acteurs de la frontière agricole (voir le chapitre précédent) et à la surpolitisation des rapports entre ces acteurs, en un processus de confrontation où le foncier occupe une place centrale (Chauveau, 2000). De tels craquements s'expriment en premier lieu par l'« autonomisation » des cadres autochtones et des associations de ressortissants vis à vis des politiques officielles ou par leur participation à la radicalisation de ces dernières, notamment dans le domaine des droits civils et de leur subordination croissante à la question de l'« ivoirité ». Les ressortissants urbains des communautés autochtones sont ainsi devenus des promoteurs actifs des revendications d'« autochtonie » et de l'instrumentation du foncier comme support principal de ces revendications. Les interventions de l'État dans le domaine foncier (la mise en œuvre d'un Plan Foncier Rural expérimental au début des années 1990, puis l'élaboration et la promotion d'une Loi sur le domaine rural dans la seconde moitié de cette décennie), largement médiatisées par les cadres et les politiciens locaux, ont contribué à renforcer l'amalgame entre les revendications identitaires et les stratégies foncières des populations autochtones, conduisant à une « surpolitisation » de la question foncière (*ibid.*).

Les tensions foncières qui se manifestaient prioritairement dans le champ familial et les rapports intergénérationnels tendent ainsi à s'exprimer de plus en plus systématiquement en termes d'antagonismes intercommunautaires. La position centrale qu'occupent les ressortissants du « grand-Nord », en particulier les Burkinabè, dans les marchés de l'usure, les dynamiques de circulation des terres (achat et location) et de reconversion/diversification productive (plantations sur sols appauvris, aménagements de bas-fonds, création de vergers d'agrumes) polarise à leur encontre les revendications foncières des jeunes autochtones et des cadres urbains. Les stratégies de maintien au pouvoir des élites politiques baoulé, dans le contexte de crise de succession ouverte par le décès du président Houphouët-Boigny en novembre 1993, ont contribué à cette polarisation qui présente l'avantage de détourner des principaux vainqueurs de la course à la terre les ressentiments qui s'exprimaient autrefois

prioritairement à leur égard : la loi foncière de 1998, en restreignant les droits de propriété aux seuls citoyens ivoiriens, pose ainsi clairement les termes du détournement des enjeux fonciers aux détriments des seuls « nordistes ».

Une première expression de cette évolution réside dans la radicalisation de l'institution du tutorat et la recrudescence des pressions financières exercées sur les allogènes du Nord. Les anticipations à la loi foncière ont notamment débouché sur la remise en cause, par des jeunes autochtones, de certaines cessions de terres réalisées par leur aînés au profit de migrants burkinabè, remise en cause qui se manifeste fréquemment à l'occasion du décès du vendeur et qui peut conduire certains acheteurs à envisager de payer une seconde fois les terrains déjà acquis lorsqu'ils ne disposent d'aucune pièce justifiant la transaction⁴². Dans leur expression la plus violente, ces remises en question ont donné lieu aux heurts intercommunautaires sanglants qui ont marqué l'actualité de la région Sud-Ouest au cours des dernières années⁴³.

Ces tendances à la politisation et la radicalisation de la question foncière dessinent les contours d'une redéfinition des alliances entre les autochtones, en passe de redevenir, selon leurs propres interprétations de la loi, détenteurs d'importantes surfaces, et les porteurs du pouvoir politique, en particulier les Baoulé, qui se sont maintenus au sommet de l'État jusqu'au putsch de décembre 1999 et se voient confirmés, eux aussi, dans leurs droits de propriété. Une telle alliance pourrait conduire à une reprise de contrôle de l'espace et du pouvoir politique local par les autochtones et une pression économique accrue sur les étrangers. Elle se traduirait surtout par la rupture des interdépendances entre ces derniers et les autochtones et la contraction des échanges financiers et des prestations de travail entre les deux groupes. Elle conduirait ainsi au blocage des dynamiques d'investissement productif au sein de la société autochtone, l'amenuisement des disponibilités en travail et en capital ne permettant pas de valoriser les ressources foncières réappropriées autrement que par un nouveau processus d'aliénation. Elle serait enfin porteuse d'une

42. Ces remises en cause sont le pendant villageois des expulsions des occupants étrangers de certaines forêts classées, notamment dans la zone de protection du Parc National de Taï ou dans la forêt de la Niégré, quand les clandestins baoulé bénéficient d'une plus large tolérance de la part de l'administration forestière.

43. Coïncidant avec la mise en débat parlementaire et la promulgation de la loi foncière, des conflits entre autochtones et Burkinabè ont ainsi éclaté à Saïoua, dans la sous-préfecture d'Issia, à Tabou et à Grabo, débouchant notamment sur le déplacement d'une dizaine de milliers de Burkinabè à la fin de 1999. Ces conflits marquent une rupture notable avec la violence politique qui avait émaillé les élections de 1990 et 1995 et qui était dirigée principalement vers les migrants d'origine baoulé, taxés, à la différence des Burkinabè, de non respect des règles du tutorat.

charge conflictuelle importante entre les différentes composantes de la société autochtone pouvant prétendre à la réappropriation de ces ressources (Oswald, 1998 : 288).

Une alternative, peu probable dans le contexte actuel, réside dans l'approfondissement des interdépendances qui se sont tissées entre les groupes qui disposent d'un certain contrôle foncier d'une part, et ceux qui sont les mieux à même de mobiliser les facteurs travail et capital d'autre part. Un tel approfondissement semble devoir passer par la stabilisation et la sécurisation des cadres normatifs régulant les échanges de terre contre des services de trésorerie et de travail. Il s'agit de l'une des conditions de l'amorce de processus cumulatifs de capitalisation technique (intensification de l'exploitation des jachères, replantation, aménagements fonciers, amélioration des capacités de transport et de stockage des exploitations) qui sont la clé de la stabilisation des systèmes de production agricole. En d'autres termes, la reconnaissance du pouvoir économique des ressortissants du Nord et de leur rôle central dans les dynamiques d'innovation et de mise en place de systèmes stabilisés d'exploitation du milieu requiert que soient formalisés et garantis leurs droits civils et fonciers. La radicalisation xénophobe du discours et des rapports politiques depuis la mort du président Houphouët-Boigny montre que les élites qui se sont succédées au pouvoir depuis lors ont rejeté l'éventualité d'une telle reconnaissance, au risque de déstabiliser de façon définitive l'économie de la zone forestière.

Léonard Eric, Balac Ronan.

L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire : stabilisation ou déstructuration sociale ? (1990-2000).

In : Léonard Eric (dir.), Vimard Patrice (dir.). Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire).

Paris (FRA), Paris : Karthala, IRD, 2005, p. 149-214.

(Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-707-7, 2-7099-1550-2